

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 375

11 février 2014

SOMMAIRE

Blue Sky Holding 1 S.à r.l.	17980	RJ Two Luxco S.à r.l.	17975
Brasserie Restaurant Colomb	17983	Rolando S.à r.l.	17999
Brent Infrastructure II S.A.	17982	Safilo Capital International SA	17978
Calgis Invest S.A.	17990	Scalis S.à r.l.	17975
CCC Investment S.à r.l.	17975	SETTE Construction S.à r.l.	17975
Continental Risk Holding	17987	SETTE Immobiliare S.à r.l.	17975
Cornier Luxembourg S. à r.l.	17984	SHCO 15 S.à r.l.	17973
Dalor Properties S.à r.l.	17990	Shiptrade Holding S.A.	17979
Elsen Logistics	17986	Snowstorm S.à r.l.	17979
Elvas S.A.	17980	Société de Participation Indane S.A.	17975
EQT Tooth Holding S.à r.l.	17982	Solfin International S.A.	17976
Equinox Two S.C.A.	18000	Sped-Log AG	17979
Expac S.à r.l.	17980	Starry Dance Sàrl	17978
Felix L.C.S. S.A.	17981	Swiss Port Lux S.à r.l.	17979
Garion Swiss S.à r.l.	17984	T-C PEP Holding S.à r.l.	17954
Global Solar Fund Partners S.à r.l.	17991	Tenencia Properties S.à r.l.	17974
Greenleaf Financial Luxembourg S.A.	17976	Te Ora S.A.	17974
International Medical Technology Holding S.à r.l.	17980	The Singer Company Limited S.à r.l.	17974
J.R., S.à r.l.	17991	THL CCD II (Luxembourg) S. à r.l.	17978
Kima Constructions S.A.	17977	Tiger Holding Four Parent S.à r.l.	17984
Luxthi S.à r.l.	17991	Tiger Holding Four S.à r.l.	17977
MC Seahome S.A.	17976	Tiger Holding Four SPV S.à r.l.	17977
Oneley S.A., SPF	17998	Tiger Holding S.à r.l.	17977
Panelux Production S.A.	17976	Timber Work & Trade S.à r.l.	17977
Panelux S.A.	17976	Top 3000 S.A.	17977
Parc Val Ste Croix S.A.	17982	Unicorn Luxembourg II S.à r.l.	17974
Parghito S.A.	17983	Zogar International Management S.A. ...	17976
Reckitt Benckiser Investments (N°5), S.à r.l.	17977		

T-C PEP Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 883.300,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 163.894.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth of November.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

1) ND Europe S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 123400, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

here represented by Aymeric Thibord, director, professionally residing in London, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 18 November 2013, and

2) SAS PIAL 34, a company (société par actions simplifiée) incorporated and existing under the laws of France, registered with Trade and Companies' Register of Paris under number 795 395 706, having its registered office at 8-12, rue des Pirogues de Bercy, F-75012 Paris (France),

here represented by Marie-Hélène Helleux, head of separate accounts and club deals, professionally residing in Paris, by virtue of a proxy, given in Paris, on 15 November 2013.

The said proxies, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing parties and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders, representing the entire share capital of T-C PEP Holding S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 163894, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 3 October 2011, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 2893 on 25 November 2011. The articles of association of the Company were amended for the last time pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary then residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg, dated 2 December 2011 published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 290 on 2 February 2012.

The appearing parties representing the entire share capital declare having waived any notice requirement, the general meeting of shareholders is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the following agenda:

Agenda

1. Amendment of the corporate object of the Company in order for it to read as follows:

" **3.1.** The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2. The Company may hold whether directly or through direct or indirect participations in Luxembourg or foreign entities a German shopping center known as PEP located in Munich, Germany registered in the Perlach land register of the local court of Munich at folio 16628 (parcel 1800 as well as two (2) domination notices under cons. no. 2 and 5 in Section I of the land register regarding the properties registered at folio 15896 and 17063), 17063 (parcel 1800/79 and parcel 1800/83 as well as three (3) domination notices under cons. no. 5, 7 and 12 in Section I of the land register regarding the properties registered at folio 16628, 17063 and 17667) (the "Property") and acquire, develop, promote, sell, manage, lease (as lessor or lessee) and/or make any operations relating to the Property.

3.3. The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any additional real estate assets adjoining to the existing Property with a view to develop or extend the Property (the "Add-on Acquisition").

3.4. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Parties") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5. The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg law.

3.6. The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above."

2. Full restatement of the articles of association of the Company;

3. Appointment of new class A managers of the Company, respectively confirmation of the mandates of current managers as class A managers of the Company, and appointment of new class B managers of the Company, respectively confirmation of the mandates of current managers as class B managers of the Company;

4. Appointment of class A supervisors of the Company and of class B supervisors of the Company;

5. Appointment of an independent auditor of the Company; and

6. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the general meeting of shareholders unanimously takes, and requires the notary to enact, the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolves to amend the corporate purpose of the Company so that it shall henceforth read as follows:

" **3.1.** The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2. The Company may hold whether directly or through direct or indirect participations in Luxembourg or foreign entities a German shopping center known as PEP located in Munich, Germany registered in the Perlach land register of the local court of Munich at folio 16628 (parcel 1800 as well as two (2) domination notices under cons. no. 2 and 5 in Section I of the land register regarding the properties registered at folio 15896 and 17063), 17063 (parcel 1800/79 and parcel 1800/83 as well as three (3) domination notices under cons. no. 5, 7 and 12 in Section I of the land register regarding the properties registered at folio 16628, 17063 and 17667) (the "Property") and acquire, develop, promote, sell, manage, lease (as lessor or lessee) and/or make any operations relating to the Property.

3.3. The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any additional real estate assets adjoining to the existing Property with a view to develop or extend the Property (the "Add-on Acquisition").

3.4. The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Parties ") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5. The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg law.

3.6. The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above."

Second resolution

The general meeting of shareholders resolves to proceed to the full restatement of the articles of association of the Company and accordingly the articles of association of the Company shall now read as follows:

"Definitions

"Accounts" means the annual and consolidated accounts of the Company;

"Acquisition" means any Transfer to a Group Company;

"Asset Management Agreement" means any asset management agreement in effect from time to time among the Company, and as the case may be PropCo and an asset manager as regards the Property;

"Board Members" means the Managers and the Supervisors;

"Business" means the business of investing in, repositioning and/or developing primarily retail real estate assets in Germany, including the Property;

"Business Plan" means (i) the annual business plans, covering a 10-year period, in respect of the Company (covering, for the avoidance of doubt, PropCo), as adopted or amended from time to time, on the basis of the same principles as the Initial Business Plan;

"Company" means T-C PEP Holding S.à r. l.

"Disposal" means the Transfer by a Group Company;

"Encumbrance" includes any mortgage, charge (fixed or floating), pledge, lien, hypothecation, guarantee, trust, right of set-off or other third party right or interest (legal or equitable) including any assignment by way of security, reservation of title or other security interest of any kind, however created or arising, or any other agreement or arrangement (including a sale and repurchase agreement) having similar effect;

"Group Company" means the Company and PropCo;

"Initial Business Plan" means the initial Business Plan, including the 2013 Property budget;

"Lock-up Period" means the period expiring on 18 November 2018;

"Majority Shareholder" means the Shareholder holding more than fifty percent (50%) of the Shares;

"Minority Shareholder" means the Shareholder holding less than fifty percent (50%) of the Shares;

"PropCo" means T-C PEP Property S.à r.l. a société à responsabilité limitée, established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B163924, having a share capital of EUR 883,000 and whose registered office is at 7A, rue Robert Stumper, L-2557Luxembourg;

"Shares" has the meaning ascribed to it in Article 6.1;

"Shareholder(s)" means the holders of Shares, and each individually referred to as a "Shareholder";

"Related Company" shall mean, in relation to the Company, another company which holds in the Company or in which the Company is holding directly or indirectly (1) a majority of the voting rights or the right to exercise such majority of voting rights pursuant to an agreement; (2) the right to nominate or elect a majority of the board of directors, managers or other voting members of a governing body; or (3) the right to exercise a dominant influence over it, as contemplated by the seventh council directive of 13 June 1983 (83/349/EEC);

"Transfer" means any total or partial sale, acquisition, assignment (with or without consideration), contribution, transfer (including by operation of law, by way of a merger, division or similar restructuring), long term lease (i.e. exceeding twenty-five (25) years) or disposal, grant of interest or creation of any Encumbrance;

I. Name - Purpose - Registered office - Duration

Art. 1. Legal form. There exists a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the current Luxembourg laws, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), and the present articles of association (the "Articles").

At any moment, a sole Shareholder may join with one or more joint Shareholders and, in the same way, the following Shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole Shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of Shareholders.

Art. 2. Name. The Company's name is "T-C PEP Holding S.à r.l. ".

Art. 3. Purpose.

3.1 The Company's object is to, directly or indirectly, acquire, hold or dispose of interests and participations in Luxembourg or foreign entities, by any means and to administrate, develop and manage such holding of interests or participations.

3.2 The Company may hold whether directly or through direct or indirect participations in Luxembourg or foreign entities a German shopping center known as PEP located in Munich, Germany registered in the Perlach land register of the local court of Munich at folio 16628 (parcel 1800 as well as two (2) domination notices under cons. no. 2 and 5 in Section I of the land register regarding the properties registered at folio 15896 and 17063), 17063 (parcel 1800/79 and parcel 1800/83 as well as three (3) domination notices under cons. no. 5, 7 and 12 in Section I of the land register regarding

the properties registered at folio 16628, 17063 and 17667) (the "Property") and acquire, develop, promote, sell, manage, lease (as lessor or lessee) and/or make any operations relating to the Property.

3.3 The Company may also, directly or indirectly, invest in, acquire, hold or dispose of any additional real estate assets adjoining to the existing Property with a view to develop or extend the Property (the "Add-on Acquisition").

3.4 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred to as the "Connected Parties") or any other entity, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

3.5 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, always on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments convertible or not, the use of financial derivatives or otherwise;
- to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;
- to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, within the limits of and in accordance with the provisions of Luxembourg law.

3.6 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

Art. 4. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Management Board (as defined below).

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the Management Board should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Management Board.

Art. 5. Duration.

5.1 The Company is constituted for an unlimited duration.

5.2 The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any Shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company.

II. Capital - Shares

Art. 6. Share capital.

6.1 The Company's capital is set at eight hundred eighty-three thousand three hundred euro (EUR 883,300.-), represented by eight thousand eight hundred thirty-three (8,833) shares of one hundred euro (EUR 100.-) each (collectively referred to as the "Shares" and each individually referred to as a "Share").

6.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of Shareholders adopted in the manner required for an amendment of these Articles.

Art. 7. Shares.

7.1 The Company's share capital is divided into Shares, each of them having the same par value.

7.2 Each Share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

7.3 The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any Shareholder.

Art. 8. Register of Shares - Transfer of Shares.

8.1 A register of Shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any Shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant Shareholder.

8.2 The Company will recognise only one (1) holder per Share. In case a Share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until such representative has been appointed.

8.3 The Shares are freely transferable among the Shareholders, unless there exists any transfer restrictions provided for from time to time in a joint venture agreement entered into between the Shareholders and the Company.

8.4 Shares may not be transferred inter vivos to non-Shareholders unless Shareholders representing at least three-quarter (3/4) of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

III. Management and Supervisory boards

Art. 9. Composition and Powers of the Management Board.

9.1 The Company is managed by a management board composed of at least three (3) members (the "Management Board"), who do not need to be Shareholders.

9.2 There shall be two (2) different classes of managers, namely class A managers (the "A Managers") and class B managers (the "B Managers"). Upon request by the Minority Shareholder, an additional class of managers, the C managers (the "C Managers", and together with the A Managers and the B Managers, the "Managers ") may be created.

9.3 The Management Board shall be made up of at least (i) one (1) or two (2) A Manager(s) and (ii) one (1) or two (2) B Manager(s).

9.4 The A Managers in office must at all times be resident in Luxembourg and the Management Board must be composed of at least fifty per cent (50 %) of Luxembourg residents.

9.5 The position of the chairman of the Management Board shall be held by an A Manager or a B Manager.

9.6 The Management Board is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of (i) the powers reserved by the Law or by these Articles to the general meeting of Shareholders and (ii) the following major matters (the "Major Matters") which shall require the prior written consent of either the Supervisory Board (as defined below) or of all the Shareholders:

(i) Approval of the Business Plan or/and any change thereto. However, matters within a Business Plan relating to (1) the existing base rent and indexation, service charge, or (2) normal repairs and maintenance and capital expenditures of less than one hundred thousand euros (EUR 100,000) in aggregate per property, or (3) leasing of stores representing less than 2,500m², are not Major Matters for purposes of approving the Business Plan. Any matters following approval of the Business Plan whether contemplated therein or not relating to (1) any necessary expenses of (a) up to a maximum of ten percent (10%) of any budgeted line item and not in excess of ten thousand euros (EUR 10,000) and (b) up to a yearly maximum in aggregate five percent (5%) of the consolidated budget and not in excess of one hundred thousand euros (EUR 100,000) regarding the Property are not Major Matters;

(ii) Entry into any expense outside the Business Plan in excess of five hundred thousand euros (EUR 500,000) of capex;

(iii) Entry into, modification of, any right under, and termination of any lease in excess of 2,500m²;

(iv) Appointment or termination of property managers, selling agents and leasing agents, other than in the context of a deadlock, where in case of failure by the Shareholders to agree on the appointment of such property managers, selling agents and leasing agents, as nominated by the Président du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, upon the application of either Shareholder;

(v) Entry into, modification of, any right under, and termination of any contract in excess of one hundred thousand euros (EUR 100,000) regarding the Property outside of the Business Plan;

(vi) Entry into any Acquisition of any shopping centre or other real estate asset or any shares, excluding any Add-on Acquisition;

(vii) Entry into any Disposal of any shopping centre or other real estate asset including the Property or any shares;

(viii) Entry into, modification or termination of any additional third party financing (including re-financing existing debt unless on such re-financing (i) the LTV does not exceed 60% and (ii) the permitted leverage (as set out in any agreement amongst the Shareholders, if any) and any additional security granted on the assets of any Group Company or additional pledge of shares (other than on a permitted re-financing);

(ix) Merger, reorganization or restructuring, winding-up, liquidation, modification of the articles of association or by-laws, increase or decrease in capital, loans between the Shareholders (or any of their Related Companies) and any Group Company, or the issuance of any financial instrument;

(x) Any modification of, waiver of any right under, claim under, and termination of the Asset Management Agreement (except any automatic termination pursuant to the terms and conditions of the Asset Management Agreement), and

approval of the entry into any asset management agreement with a new asset manager and any modification or termination thereof;

- (xi) Termination or modification of the institution of the Supervisory Board (but not of one or more Supervisor);
- (xii) Entry into, modification of, waiver of any right under, and termination of any agreement between a Group Company and any Shareholder (or any Related Company of one of the Shareholders) in excess of ten thousand euros (EUR 10,000);
- (xiii) Approval of or effecting the filing of any legal action before a court or arbitration tribunal where the amount of the claim exceeds five hundred thousand euros (EUR 500,000) or of any settlement agreement in an amount exceeding five hundred thousand euros (EUR 500,000), except where the settlement is paid through insurance and there is no admission of liability or where a protective filing needs to be made because of a time limit but consultation on litigation strategy may take place following the protective filing;
- (xiv) Any Add-on Acquisition;
- (xv) the conduct by the Group Companies of any business outside the Business; and
- (xvi) Approval of the Accounts.

Art. 10. Appointment, Removal, Term of office and Remuneration of Managers.

10.1 The Managers shall be appointed by the general meeting of Shareholders which shall determine their term of office. The Majority Shareholder shall be entitled to propose for appointment a list of candidates for the positions of A Manager(s) and B Manager(s) and the Minority Shareholder shall be entitled to propose for appointment a list of candidates for the position of C Manager, if any, each proposal to be sent by notice in writing to the other Shareholder.

10.2 The Managers shall not be entitled to any remuneration, fees or benefits from any Group Company, save as for the reimbursement of all reasonable travelling and other expenses properly incurred in attending Management Board meetings, in connection with the Business and in the performance of their duties as Managers.

10.3 The Managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of Shareholders.

Art. 11. Composition and Powers of the supervisory board.

11.1 A supervisory board is installed at the level of the Company, which shall be composed of a maximum of four (4) members (the "Supervisory Board", and together with the Management Board, each time as the context may require referred to as the "Boards").

11.2 There shall be two (2) different classes of supervisors, namely A supervisors (the "A Supervisors") and B supervisors (the "B Supervisors", and together with the A Supervisors, the "Supervisors"). The Supervisory Board shall be made up of an equal number of A Supervisors and B Supervisors.

11.3 At all times at two (2) Supervisors in office must be resident in Luxembourg.

11.4 The position of the chairman of the supervisory board shall be held by an A Supervisor.

11.5 The Supervisory Board is in charge of solely approving the Major Matters.

The Supervisory Board may in no case interfere with the management of the Company other than for the purposes of resolving on the Major Matters.

11.6 The Management Board and any Shareholder is entitled to submit Major Matters to the Supervisory Board for its consideration.

Art. 12. Appointment, Removal, Term of office and Remuneration of the Supervisors.

12.1 The Majority Shareholder shall be entitled to propose for appointment a list of candidates for up to two (2) A Supervisors positions (among which at least one (1) Luxembourg resident) and the Minority Shareholder shall be entitled to propose for appointment a list of candidates for up to two (2) B Supervisors positions (among which at least one (1) Luxembourg resident), each proposal to be sent by notice in writing to the other Shareholder. Any Supervisors appointed upon proposal by the Majority Shareholder shall be designated as A Supervisors and any Supervisors appointed upon proposal by the Minority Shareholder shall be designated as B Supervisors.

12.2 Each Shareholder may request removal of a Supervisor appointed upon proposal by it and propose for appointment a list of candidates for a new Supervisor position in his place by notice in writing to the other Shareholder, provided that nothing in this article 16.2 shall prevent the appointment or removal of a Supervisor notwithstanding that such appointment or removal has not been agreed by the other Shareholder,

Art. 13. Convening meetings of the Board.

13.1 Meetings of the Board shall take place in Luxembourg, at such time or times as the Management Board may agree, but in any event at least once per quarter, upon written notice sent from Luxembourg by the chairman of the Management Board specifying the date, time and place of the meeting and the business to be transacted at that meeting (including the identification of any Major Matter), attaching the Board papers listed in article 13.2 of the Articles and given to all Managers not less than:

- (i) thirty (30) Business Days in advance for meetings relating to the Major Matters listed under items (v) and (vi) of article 9.6 of the Articles;

Such thirty (30) Business Days' notice period is only necessary for the first meeting resolving upon an Acquisition or a Disposal falling under the Major Matters listed under items (v) and (vi) of article 9.6 of the Articles and approving the transaction as a whole. Any subsequent meetings of the Management Board resolving upon the same transaction and being substantially in line with what has been approved previously, such meeting of the Management Board can be convened with a prior notice of five (5) Business Days.

(ii) fifteen (15) Business Days in advance for meetings relating to all other Major Matters; and

(iii) five (5) Business Days' notice for all other matters, (or on such other period of notice as the Board may agree from time to time), provided that all the Board Members may, by notice in writing to the chairman of the Board, waive such notice in respect of any particular meeting of the Board.

13.2 All supporting materials for meetings of the Board shall be sufficiently detailed to enable the Board Members to take an informed decision and shall be sent to all Board Members as early as reasonably practicable prior to the relevant meeting (and in any event together with the convening notices (if not waived by all the Board Members)). For the avoidance of doubt, a Board meeting shall not be deemed duly called and convened if the relevant supporting materials have not been given to the Board Members in accordance with this article.

13.3 All the Supervisors may, by notice in writing to the chairman of the Supervisory Board, waive such notice in respect of any particular meeting of the Supervisory Board.

Art. 14. Conduct of meetings of the Board.

14.1 If the chairman is unable to attend any meeting of the Board, then another Board Member of the same category shall be appointed to act as pro tempore chairman at the meeting.

14.2 Any Board Member may participate in a Board meeting by means of a conference telephone or similar communicating equipment whereby all persons participating in the meeting can hear each other and participation in a meeting in this manner shall be deemed to constitute presence in person at such meeting provided that more than half of those in attendance (including the chairman of the Board) are physically present in Luxembourg and provided further that at least one (1) meeting of the Supervisory Board in each twelve (12) months should be held in person in Luxembourg.

14.3 Each Supervisor may appoint another Supervisor appointed upon proposal by the same Shareholder to act as his proxy at any meeting of the Supervisory Board.

14.4 No business shall be transacted at any meeting of the Management Board and no decision shall be taken at any such meeting unless a quorum of Managers is present or represented, namely one (1) A Manager, one (1) B Manager and, if in office, one (1) C Manager.

14.5 No business shall be transacted at any meeting of the Supervisory Board and no decision shall be taken at any such meeting unless a quorum of at least one (1) A Supervisor and one (1) B Supervisor is present or represented.

14.6 The Shareholders have the right to invite to any meeting of the Supervisory Board such limited number of advisers (but no more than one (1) and no external lawyers) whom they may reasonably consider necessary for the purposes of monitoring the Company's business subject to customary obligations of confidentiality and provided that such attendees shall not count towards the quorum, be entitled to any convening notice or be entitled to influence the debate or vote in any way.

14.7 If a quorum of Board Members is not present at all times during a meeting of the Board, such meeting shall be adjourned and reconvened at such time and place in Luxembourg as determined by the Board Members present in compliance with the mandatory provisions of applicable laws (provided that notice of the time, date and place of the reconvened meeting is given to each person entitled to attend the meeting not less than three (3) Business Days before the meeting).

14.8 Without prejudice to article 9.6 of the Articles, decisions shall be taken by a majority of the Board Members present or represented at such meeting, and including, as regards the Supervisory Board only, the consent of at least one (1) A Supervisor and one (1) B Supervisor is present or represented. The chairman of the Board shall not have a casting vote.

Decisions with respect to the Major Matters as set out in article 9.6 of the Articles can only be adopted with (i) the prior written consent of the Supervisory Board (including the approval of at least one (1) B Supervisor) or (ii) the prior written consent of the Shareholders.

14.9 The Board may, on an exceptional basis, take resolutions by way of unanimous written resolutions.

Art. 15. Minutes of the meetings of the Board. The chairman of the Board shall procure that draft minutes of the Board meeting shall be sent to all Board Members entitled to receive the same and agreed and signed as soon as practicable after the holding of the relevant meeting. Such minutes shall be signed by all attendees and a copy of all signed minutes shall be provided to all the Shareholders and in relation to minutes and papers of each Management Board shall be provided to the Supervisory Board within thirty (30) Business Days after the relevant meeting.

Art. 16. Dealing with third parties.

16.1 In dealing with third parties, the Manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

The Company shall at all times be bound by the joint signatures of one (1) A Manager or one (1) (B) Manager.

16.2 The Management Board may sub-delegate its powers for specific tasks to one several ad hoc agents. The Management Board will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

16.3 No Supervisor shall have any power whatsoever to bind the Company, save upon a special delegation by the Management Board.

16.4 Copies or extracts of written resolutions or Board minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by any two (2) Managers acting jointly.

IV. Shareholders decisions

Art. 17. Collective decisions of the Shareholders. The general meeting of Shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and these Articles.

However, resolutions of the Shareholders may be passed in writing as long as the Shareholders' number is not more than twenty-five (25). Should such written resolutions be sent by the Managers to the Shareholders for adoption, the Shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of Shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

Art. 18. Convening of the general meeting of the Shareholders.

18.1 All the meetings of Shareholders shall take place in Luxembourg. The Management Board may convene general meetings of Shareholders in addition to the annual general meeting of Shareholders to be held annually, by notice given to the Shareholders not less than fifteen (15) business days in advance. Such meetings must be convened by the Management Board if Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital so require, within five (5) business days of such request. Should the Management Board fail to convene such meeting, it shall be directly convened by any Supervisor.

18.2 All supporting materials for general meetings of Shareholders shall be sufficiently detailed to enable the Shareholders to take an informed decision and shall be sent to all Shareholders as early as reasonably practicable prior to the relevant meeting (and in any event together with the convening notices (if not waived by all the Shareholders)). For the avoidance of doubt, a general meeting of Shareholders shall not be deemed duly called and convened if the relevant supporting materials have not been given to the Shareholders in accordance with this article.

Art. 19. Quorum and Vote.

19.1 No business shall be transacted at a meeting of the Shareholders unless all the Shareholders are present in person or by proxy or corporate representative.

19.2 If a quorum of Shareholders is not present at all times during a meeting of the Shareholders, such meeting shall be adjourned and reconvened such that, without prejudice to the mandatory provisions of applicable laws, notice of the time, date and place of the reconvened meeting is given to each Shareholder entitled to attend the meeting not less than seven (7) Business Days before the meeting.

19.3 All decisions of the Shareholders shall be made at a general meeting held in accordance with this section IV. of the Articles and shall require the unanimous consent of the Shareholders for Major Matters (excluding the approval of the annual accounts of the Company at second round) and the simple majority of votes cast at the relevant meeting for any other decision (including the approval of the annual accounts of the Company at second round), save for a decision in relation to which applicable law requires a higher majority.

19.4 The minutes of the general meeting of Shareholders shall be signed by the Shareholders present and may be signed by any Shareholder or proxies of Shareholders, who so request. (Not in JVA, but remainder of the initial AoA's of the Company.)

Art. 20. Approval of the annual accounts of the Company. With respect to the approval of the annual accounts of the Company the following procedure shall apply:

(i) The draft annual accounts of the Company shall be submitted by the Management Board to the general meeting of Shareholders of the Company for approval as a Major Matter. If the general meeting of Shareholders does not approve the annual accounts of the Company at a first pass, the procedure set out in (ii) below shall apply.

(ii) The Management Board may re-submit the same draft annual accounts of the Company or revised draft annual accounts of the Company to the general meeting of Shareholders for approval and resolving by a simple majority of votes. If at the second pass, the dissenting Shareholder does not approve the draft annual accounts of the Company (and irrespective of whether it is passed or not), the approving Shareholder may thus proceed with the approval of the annual accounts of the Company.

Art. 21. Change of nationality. The Shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 22. Amendments of the Articles. Any amendment of these Articles requires the unanimous consent of the Shareholders.

V. Audit and Supervision

Art. 23. Auditor(s).

23.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of Shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

23.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of Shareholders.

23.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

23.4 If the Shareholders appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé(s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

23.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of Shareholders with cause or with its approval.

VI. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 24. Financial year. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 25. Annual accounts and Allocation of profits.

25.1 Each year, as of the 31st of December, the management will draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and a profit and loss account in accordance with Luxembourg laws which will be submitted to the general meeting of Shareholders together with the balance sheet.

25.2 Each Shareholder may inspect at the registered office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account. If the Company is composed of more than twenty-five (25) Shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of Shareholders.

25.3 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

25.4 Every year five per cent (5%) of the net profit will be transferred to the statutory reserve. This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth (1/10) of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

25.5 After allocation to the statutory reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s), each Share entitling to the same proportion in such distributions.

Art. 26. Interim dividends - Share premium and Assimilated premiums.

26.1 Subject to the conditions (if any) fixed by the Law and in compliance with the foregoing provisions, the Management Board may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Management Board fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

26.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the Shareholders subject to the provisions of the Law and these Articles.

VII. Winding-up - Liquidation

Art. 27. Liquidation.

27.1 The Company may be wound-up by an unanimous resolution of the Shareholders. Should the Company be wound-up, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of Shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

27.2 After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds will be distributed to the Shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

VIII. Final clause - Governing law

Art. 28. Governing law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law."

Third resolution

The general meeting of shareholders resolves to appoint, respectively to confirm the mandate of:

- Mr Robert J. Redican, having his professional address at 730, Third Avenue, 4th Floor, New York, NY 10017, USA,
- Mr Mark J. Wood, having his professional address at 730, Third Avenue, 4th Floor, New York, NY 10017, USA, and

- Mr Paul Wilson, having his professional address at 20, Balderton Street, 8th Floor, W1K6TL London, Great-Britain, as class A managers of the Company for an unlimited term.

The general meeting of shareholders resolves to appoint, respectively to confirm the mandate of:

- Mrs Vinessa Sweeney, having her professional address at 23, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg,
- Mr Bruno Bagnouls, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, and
- Mr Pascal Roumiguié, having his professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg as class B managers of the Company for an unlimited term.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolves to appoint:

- Mrs Laura McGrath, born on 5 October 1964 in New York (USA), having her professional address at 730 Third Avenue, 4th Floor, New York, NY 10017, USA, and
- Mr Dominic Bursucanu, born on 15 March 1973 in Heilbronn (Germany), having his professional address at 7a, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, as class A supervisors of the Company for an unlimited term and:
 - Mr Ronan Bodéré, born on 6 January 1977 in Valognes (France), having his professional address at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, and
 - Mr Pierre Stepanov, born on 5 February 1976 in Paris (France), having his professional address at 8-12, rue des Pirogues de Bercy, F-75012 Paris (France), as class B supervisors of the Company for an unlimited term.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolves to appoint PricewaterhouseCoopers, a société cooperative existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 65477, as independent auditor of the Company with immediate effect and until the annual general meeting of the Company to be held in 2014.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholders of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuf novembre.

Par-devant nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

ONT COMPARU:

1) ND Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123400, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

ici représentée par Aymeric Thibord, directeur, demeurant professionnellement à Londres, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 18 novembre 2013, et

2) SAS PIAL 34, une société par actions simplifiée constituée et existant selon les lois de France, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 795 395 706, ayant son siège social au 8-12, rue des Pirogues de Bercy, F-75012 Paris (France),

ici représentée par Marie-Hélène Helleux, head of separate accounts and club deals, demeurant professionnellement à Paris, en vertu d'une procuration donnée à Paris, le 15 novembre 2013.

Lesdites procurations, paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les comparantes sont tous les associés, représentant l'intégralité du capital social de T-C PEP Holding S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163894, constituée selon acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en date du 3 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2893 en date du 25 novembre 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois suivant acte reçu par Maître

Edouard Delosch, notaire alors de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 2 décembre 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 290 en date du 2 février 2012.

Les comparantes représentant l'intégralité du capital social déclarent avoir renoncé à toute formalité de convocation. L'assemblée générale des associés est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points figurant à l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Modification de l'objet social de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **3.1.** L'objet de la Société est d'acquérir, détenir ou disposer par tous moyens, directement ou indirectement, des participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, et d'administrer, développer et gérer ces participations.

3.2. La Société pourra détenir, soit directement, soit par des participations directes ou indirectes au Luxembourg ou à travers des entités étrangères, un centre commercial allemand nommé PEP, localisé à Munich, Allemagne inscrit au registre foncier de Perlach du tribunal de Munich au folio 16628 (parcelle 1800 et deux (2) notifications de domination sous le numéro 2 et 5 de la Section I du registre foncier relatif aux propriétés inscrites au folio 15986 et 17063), 17063 (parcelle 1800/79 et parcelle 1800/83 et trois (3) notifications de domination sous le numéro 5,7 et 12 de la Section I du registre foncier relatif aux propriétés inscrites au folio 16628, 17063 et 17667) Immeuble») et d'acquérir, développer, vendre, gérer, louer (en tant que bailleur ou locataire) et/ou de faire toute opération relative à l'Immeuble.

3.3. La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer d'actifs immobiliers supplémentaires adjacents à l'Immeuble existant afin de développer ou d'agrandir l'Immeuble Acquisition Supplémentaire»).

3.4. La Société pourra également apporter toute assistance, sous forme de prêt, d'octroi de garanties ou autres, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, ou à toute société, ou toute société qui est Associé de la Société, de manière directe ou indirecte, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après désignés comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans une activité qui soit considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5. La Société pourra également apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, mais pas limité à, par l'émission, toujours à titre privé, de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou consentir des crédits à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par l'hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.6. La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.»;

2. Refonte complète des statuts de la Société;

3. Nomination de nouveaux gérants de catégorie A de la Société, respectivement confirmation du mandat de gérants actuels en tant que gérants de catégorie A de la Société, et nomination de nouveaux gérants de catégorie B de la Société, confirmation du mandat de gérants actuels en tant que gérants de catégorie B de la Société;

4. Nomination de superviseurs de catégorie A de la Société et de superviseurs de catégorie B de la Société;

5. Nomination d'un réviseur d'entreprises agréé de la Société; et

6. Divers.

Après avoir dûment examiné chaque point figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale des associés adopte à l'unanimité, et requiert le notaire instrumentant d'acter, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'objet social de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **3.1.** L'objet de la Société est d'acquérir, détenir ou disposer par tous moyens, directement ou indirectement, des participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, et d'administrer, développer et gérer ces participations.

3.2. La Société pourra détenir, soit directement, soit par des participations directes ou indirectes au Luxembourg ou à travers des entités étrangères, un centre commercial allemand nommé PEP, localisé à Munich, Allemagne inscrit au registre foncier de Perlach du tribunal de Munich au folio 16628 (parcelle 1800 et deux (2) notifications de domination sous le numéro 2 et 5 de la Section I du registre foncier relatif aux propriétés inscrites au folio 15986 et 17063), 17063 (parcelle 1800/79 et parcelle 1800/83 et trois (3) notifications de domination sous le numéro 5,7 et 12 de la Section I du registre foncier relatif aux propriétés inscrites au folio 16628, 17063 et 17667) (l'«Immeuble») et d'acquérir, développer, vendre, gérer, louer (en tant que bailleur ou locataire) et/ou de faire toute opération relative à l'Immeuble.

3.3. La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer d'actifs immobiliers supplémentaires adjacents à l'Immeuble existant afin de développer ou d'agrandir l'Immeuble Acquisition Supplémentaire»).

3.4. La Société pourra également apporter toute assistance, sous forme de prêt, d'octroi de garanties ou autres, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, ou à toute société, ou toute société qui est Associé de la Société, de manière directe ou indirecte, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après désignés comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans une activité qui soit considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5. La Société pourra également apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, mais pas limité à, par l'émission, toujours à titre privé, de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou consentir des crédits à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par l'hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.6. La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.»»

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société et par conséquent les statuts de la Société auront désormais la teneur suivante:

«Définitions

«Activité» désigne l'activité d'investissement, de repositionnement et/ou de développement surtout dans le domaine de l'immobilier, du commerce de détail en Allemagne, incluant l'Immeuble;

«Acquisition» désigne tout Transfert vers une Société du Groupe;

«Associé(s)» désigne le(s) titulaire(s) de Parts, et individuellement, chacun désigné comme «Associé»;

«Associé Majoritaire» désigne l'Associé détenant plus de cinquante pour cent (50%) des Parts;

«Associé Minoritaire» désigne l'Associé détenant moins de cinquante pour cent (50%) des Parts;

«Cession» désigne le Transfert par une Société du Groupe;

«Charges» inclut toute hypothèque, (fixe ou flottante), gage, privilège, affectation, garantie, trust, droit de compensation ou tout autre droit ou intérêt d'une partie tierce, juridique ou équitable) y inclus toute cession par voie de sûretés, réserve

de propriété ou tout autre sûreté de tout genre, toute fois créée ou en découvrant, ou tout contrat ou arrangement (y inclus un contrat de vente et de rachat) ayant un effet similaire.

«Comptes» désignent les comptes annuels et les comptes consolidés de la Société;

«Contrat de Gestion d'Actifs» désigne tout contrat de gestion d'actifs relatif à l'Immeuble qui est en vigueur de temps à autre entre la Société et, le cas échéant, PropCo et un gérant d'actifs;

«Membres du Conseil» désignent les Gérants et les Superviseurs;

«Parts» a le sens qui lui est attribué dans l'Article 6.1;

«Plan d'Affaires» désigne (i) les plans d'affaires annuels relatifs à la Société (couvrant Propco, pour écarter tout doute), une période de 10 ans tels qu'adoptés ou modifiés de temps à autre sur base des mêmes principes tels que le Plan d'Affaires Initial; et pouvant être modifiés de temps à autre selon les mêmes règles telles que prévues pour le Plan d'Affaires Initial;

«Période d'Incessibilité» désigne la période expirant le 18 novembre 2018;

«Propco» désigne T-C PEP Property S.à r.l., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B163924 une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de huit cent quatre-vingt-trois mille euros (EUR 883.000) et dont le siège social à 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg;

«Société» désigne T-C PEP Holding S.à r.l.;

«Société du Groupe» désigne la Société et PropCo;

«Société Liée» désigne, à l'égard de la Société, une autre société qui détient dans la Société ou dans laquelle la Société détient directement ou indirectement (1) une majorité des droits de vote ou le droit d'exercer telle majorité des droits de vote en vertu d'un contrat, (2) le droit de nommer ou de désigner une majorité des membres du conseil d'administration, gérants ou autres membres votant d'un organe exécutif; ou (3) le droit d'exercer une influence dominante sur elle au sens de la septième directive du Conseil du 13 juin 1983 (83/349/EEC);

«Transfert» désigne toute vente entière ou partielle, une acquisition, cession (avec ou sans contre-partie), apport, transfert (y inclus de plein droit, par voie de fusion, scission ou restructuration similaire), bail à long terme (c.-à-d. excédant vingt-cinq (25) ans) ou cession, l'octroi d'intérêts ou création de toute Charge.

I. Dénomination - Objet social - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée («Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

A tout moment, un Associé unique peut s'associer à un ou plusieurs co-Associé(s) et, de la même manière, les Associés ultérieurs pourront prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la Société. Aussi longtemps que la Société a un Associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des Associés.

Art. 2. Dénomination. La dénomination de la société est «T-C PEP Holding S.à r.l.».

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est d'acquérir, détenir ou disposer par tous moyens, directement ou indirectement, des participations dans des entités étrangères ou luxembourgeoises, et d'administrer, développer et gérer ces participations.

3.2 La Société pourra détenir, soit directement, soit par des participations directes ou indirectes au Luxembourg ou à travers des entités étrangères, un centre commercial allemand nommé PEP, localisé à Munich, Allemagne inscrit au registre foncier de Perlach du tribunal de Munich au folio 16628 (parcelle 1800 et deux (2) notifications de domination sous le numéro 2 et 5 de la Section I du registre foncier relatif aux propriétés inscrites au folio 15986 et 17063), 17063 (parcelle 1800/79 et parcelle 1800/83 et trois (3) notifications de domination sous le numéro 5,7 et 12 de la Section I du registre foncier relatif aux propriétés inscrites au folio 16628, 17063 et 17667) Immeuble») et d'acquérir, développer, vendre, gérer, louer (en tant que bailleur ou locataire) et/ou de faire toute opération relative à l'Immeuble.

3.3 La Société pourra aussi, directement ou indirectement, investir dans, acquérir, détenir ou disposer d'actifs immobiliers supplémentaires adjacents à l'Immeuble existant afin de développer ou d'agrandir l'Immeuble (l'«Acquisition Supplémentaire»).

3.4 La Société pourra également apporter toute assistance, sous forme de prêt, d'octroi de garanties ou autres, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, ou à toute société, ou toute société qui est Associé de la Société, de manière directe ou indirecte, ou encore à toute société appartenant au même groupe que la Société (ci-après désignés comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans une activité qui soit considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

3.5 La Société pourra également apporter toute assistance, que ce soit sous forme de prêts, d'octroi de garanties ou autrement, à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect ou à toutes sociétés, qui seraient associés, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société (ci-après reprises comme les «Sociétés Apparentées») ou toute autre entité, étant entendu que la Société n'entrera dans

aucune opération qui ferait qu'elle soit engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier.

La Société pourra, en particulier, être engagée dans les opérations suivantes, étant entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, mais pas limité à, par l'émission, toujours à titre privé, de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments convertibles ou non de dette ou de capital, ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou consentir des crédits à ou avec ou de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérée comme performante;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par l'hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise.

3.6 La Société peut réaliser toutes opérations légales, commerciales, techniques ou financières et en général toutes opérations nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social ou en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs pré décrits, de manière à faciliter l'accomplissement de celui-ci.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des Associés délibérant de la façon requise pour les modifications des statuts.

Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision du Conseil de Gérance. (tel que défini ci-dessous).

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le Conseil de Gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise. Ces mesures provisoires de transfert du siège social seront prises et portées à la connaissance des tiers intéressés par le Conseil de Gérance.

Art. 5. Durée de Contrat.

5.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

5.2 Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des Associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

II. Capital - Parts sociales

Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social est fixé à huit cent quatre-vingt-trois mille trois cents euros (EUR 883.300) représenté par huit mille huit cent trente-trois (8.833) parts sociales de cent euros (EUR 100) chacune (collectivement désignées comme «Parts» et chacune individuellement désignée comme «Part»).

6.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des Associés adoptée selon les mêmes conditions requises pour une modification des Statuts.

Art. 7. Parts sociales.

7.1 Le capital social est divisé en Parts dont chacune a la même valeur nominale.

7.2 Chaque Part confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

7.3 Le décès, la suspension des droits civils, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des Associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 8. Registre des Parts - Transfert de Parts.

8.1 Un registre des Parts est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque Associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'Associé demandeur.

8.2 La Société ne reconnaît qu'un (1) seul titulaire par Part. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette Part, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

8.3 Les Parts sont librement cessibles entre Associés à moins que des restrictions au transfert des Parts soient posées. Les restrictions mentionnées pourront être prévues de temps à autre par un contrat d'entreprise commune.

8.4 Inter vivos, les Parts seront pas transférables à des non Associés à moins qu'une telle cession ait été approuvée par une assemblée générale des Associés représentant une majorité des trois quarts (3/4) du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

III. Conseil de gérance et du conseil de supervision

Art. 9. Composition et Pouvoirs du Conseil de Gérance.

9.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins trois (3) membres (le «Conseil de Gérance») qui ne doivent pas être Associés.

9.2 Il y a deux (2) catégories différentes de gérants, à savoir les gérants de catégorie A (les «Gérants A») et les gérants de catégorie B (les «Gérants B»). Sur demande de l'Associé Minoritaire, une classe supplémentaire de gérants, les gérants de catégorie C (les «Gérants C») pourra être créée (les Gérants A, Gérants B et Gérants C sont collectivement désignés comme les «Gérants»).

9.3 Le Conseil de Gérance est composé d'au moins (i) un (1) ou deux (2) Gérants A et (ii) un (1) ou deux (2) Gérants B.

9.4 Les Gérants A en fonction doivent à tout moment résider au Luxembourg et le Conseil de Gérance doit être d'au moins cinquante pour cent (50%) de membres résidant au Luxembourg.

9.5 La fonction de président du Conseil de Gérance est exercée par un Gérant A ou un Gérant B.

9.6 Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile à l'accomplissement de l'objet social de la Société; à l'exception (i) des pouvoirs réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des Associés et (ii) des matières majeures suivantes (les «Matières Majeures»), qui exigeront l'accord écrit préalable soit du Conseil de Supervision, soit de tous des Associés.

(i) Approbation et/ou toute modification du Plan d'Affaires. Néanmoins, les matières du Plan d'Affaires, relatives (1) au loyer de base et à l'indexation, charges de service, ou (2) réparations normale et frais d'entretien ou dépenses en capital ne dépassant pas un total de cent mille euros (EUR 100.000) par immeuble, ou (3) location de magasins dont la superficie ne dépasse pas deux mille cinq cents mètres carrés (2.500 m²) ne sont pas des Matières Majeures pour les besoins de l'approbation du Plan d'Affaires. Après l'approbation du Plan d'Affaires, toutes les matières suivantes, indépendamment du fait de figurer dans le Plan d'Affaires ou pas relatives à (1) les dépenses nécessaires à l'Immeuble (a) allant jusqu'à un maximum de dix pour cent (10%) de tout poste de dépenses inscrit au budget et ne dépassant pas cent mille euros (EUR 100.000) et (b) allant jusqu'à un total annuel de cinq pour cent (5%) du budget consolidé tout en ne dépassant pas les cent mille euros (EUR 100.000), ne constituent pas des Matières Majeures;

(ii) Exécution d'une dépense ne figurant pas dans le Plan d'Affaires et excédant cinq cent mille euro (EUR 500.000) en capital;

(iii) Conclusion, modification, tout droit qui en découle, et résiliation de tout contrat de bail ayant un objet d'une superficie plus de deux mille cinq cents mètres carrés (2.500 m²);

(iv) La nomination ou révocation de gérants d'immeubles, agents de ventes ou agents de location, autres que dans le contexte d'un blocage lors duquel les Associés n'arrivaient pas à trouver un accord relatif à la nomination des gérants d'immeubles, agents de ventes ou agents de location susmentionnés, et que le Président du Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg viendra nommer ces derniers sur demande d'un Associé.

(v) Conclusion, modification, tout droit qui en découle et résiliation de tout contrat dépassant cent mille euro (EUR 100.000) en dehors du Plan d'Affaires en relation avec l'Immeuble;

(vi) Conclusion d'une Acquisition d'un centre commercial ou autre actif immobilier ou toutes parts, à l'exception de toute Acquisition Supplémentaire.

(vii) Conclusion d'une Cession de tout centre commercial ou autre actif immobilier en ce compris l'Immeuble ou toutes parts.

(viii) Conclusion, modification ou résiliation de tout contrat supplémentaire de financement par des tiers (en ce compris le refinancement de l'endettement existant à moins qu'au moment de ce refinancement mentionné (i) le LTV n'excède pas soixante pour cent (60 %) et (ii) le levier permis (selon les dispositions et modalités de tout contrat entre Associés, si un tel contrat existe) et toute sûreté supplémentaire qui viendra grever les actifs d'une Société du Groupe ou de tout nantissement supplémentaire d'actions (autre qu'un refinancement permis);

(ix) Fusion, réorganisation ou restructuration, dissolution, liquidation, modification des statuts, augmentation ou réduction de capital, prêts entre Associés (ou d'une de leurs Sociétés Liées) et toute Société du Groupe ou l'émission de tout instrument financier;

(x) Toute modification, renonciation ou tout droit qui en découle, tout recours, et résiliation du Contrat de Gestion d'Actifs (à l'exception de toute résiliation automatique en appréciation des termes du Contrat de Gestion d'Actifs), et approbation de la conclusion de tout contrat de gestion d'actifs et toute modification ou résiliation à un tel contrat;

(xi) Résiliation ou modification de l'institution du Conseil de Supervision (mais non pas d'un ou de plusieurs membres le composant);

(xii) Conclusion de, modification à, renonciation à tout droit sous et résiliation de, tout contrat dépassant une valeur de dix mille euros (EUR 10.000) entre une Société du Groupe et tout Associé (ou toute Société Liée d'un des Associés);

(xiii) Approbation de, ou mise en oeuvre d'une action juridique devant les juridictions judiciaires ou un tribunal arbitral, dans laquelle le montant de la demande excède cinq cents mille euros (EUR 500.000) ou de tout arrangement transactionnel d'un montant excédant cinq cents mille euros (EUR 500.000) sauf dans le cas où le litige transigé est payé par le biais d'une assurance et il n'y a pas de reconnaissance de responsabilité ou où une mise en oeuvre de l'action judiciaire est nécessaire à des fins conservatoires pour éviter une prescription mais des consultations sur la stratégie au sujet du litige peuvent avoir lieu après la mise en oeuvre de l'action judiciaire à des fins conservatoires.

(xiv) Toute Acquisition Supplémentaire;

(xv) La poursuite d'une activité commerciale par les Sociétés du Groupe en dehors de l'Activité; et

(xvi) Approbation des Comptes.

Art. 10. Nomination, Révocation, Mandat et Rémunération des Gérants.

10.1 Les Gérants seront nommés par l'assemblée générale des Associés qui va déterminer la durée de leur fonction. L'Associé Majoritaire a le droit de proposer une liste de candidats à nommer pour les fonctions de Gérant(s) A et de Gérant(s) B et l'Associé Minoritaire a le droit de proposer une liste de candidats à nommer pour la fonction du Gérant C, le cas échéant, chaque proposition sera notifiée par envoi d'un avis écrit à l'autre Associé.

10.2 Les Gérants n'ont pas le droit de toucher des rémunérations, honoraires ou autres avantages de toute Société du Groupe, à l'exception du remboursement des frais raisonnables de voyage et toute autre dépense correctement encourue dans le cadre de la participation aux réunions du Conseil de Gérance, de l'exercice de l'Activité et de leur fonction en tant que Gérants.

10.3 Les Gérants peuvent être révoqués de leurs fonctions à tout moment et sans motif par l'assemblée générale des Associés.

Art. 11. Composition et Pouvoirs du conseil de supervision.

11.1 Un conseil de supervision est instauré au niveau de la Société, comprenant au maximum quatre (4) membres (le «Conseil de Supervision», désigné ci-après conjointement avec le Conseil de Gérance, si le contexte l'exige, comme les «Conseils»).

11.2 Il y a deux (2) catégories différentes de superviseurs, à savoir les superviseurs de la catégorie A (les «Superviseurs A») et ceux de la catégorie B («Superviseurs B») désignés conjointement avec les Superviseurs A comme les «Superviseurs»). Le Conseil de Supervision sera composé selon un nombre égal de Superviseurs A et de Superviseurs B.

11.3 A tout moment, deux (2) Superviseurs en fonction doivent résider au Luxembourg.

11.4 La fonction de président du Conseil de Supervision est occupée par un Superviseur A.

11.5 L'approbation des Matières Majeures est la compétence unique du Conseil de Supervision. Le Conseil de Supervision ne doit en aucun cas s'immiscer dans la gestion de la Société en dehors des Matières Majeures.

11.6 Le Conseil De Gérance et tout Associé pourront soumettre pour examen des Matières Majeures au Conseil de Supervision pour sa prise en considération.

Art. 12. Dénomination, Révocation, Mandat et Rémunération des Superviseurs.

12.1 L'Associé Majoritaire a le droit de proposer une liste de candidats à nommer, dont le nombre peut aller jusqu'à deux (2) postes pour la fonction de Superviseur A (parmi lesquels au moins un (1) réside au Luxembourg) et l'Associé Minoritaire proposera une liste de candidats à nommer, dont le nombre peut aller jusqu'à deux (2) postes de Superviseurs B (parmi lesquels au moins un (1) réside au Luxembourg), chaque proposition est à notifier par écrit aux autres Associés. Tous Superviseurs nommés sur proposition de l'Associé Majoritaire seront désignés comme Superviseurs A et tous Superviseurs nommés sur proposition de l'Associé Minoritaire sont désignés comme Superviseurs B.

12.2 Chaque Associé pourra demander la révocation d'un Superviseur nommé par lui et proposer, par notification écrite aux autres Associés une liste de candidats à nommer pour un nouveau mandat à la place du Superviseur révoqué, pourvu que rien dans l'article 12.2 n'empêche la désignation ou révocation d'un Superviseur nonobstant le fait que cette nomination ou révocation n'ai(en)t pas été approuvée(s) par les autres Associés.

Art. 13. Convocation aux réunions du Conseil.

13.1 Les réunions du Conseil doivent se tenir au Luxembourg à une heure et une date consenties par le Conseil de Gérance, mais dans tous les cas au moins trois (3) fois par envoi d'un avis écrit notifié depuis le Luxembourg par le président du Conseil de Gérance, précisant la date, l'heure et l'endroit de la réunion et l'ordre du jour de la réunion (comprenant l'identification de toute(s) Matière(s) Majeure(s)); en annexant les documents soumis au Conseil énumérés à l'article 13.2 des Statuts et remis aux Gérants dans les délais suivants:

(i) Trente (30) Jours Ouvrables précédant les réunions relatives aux Matières Majeures énumérées aux points (vi) et (vii) et à l'article 9.6 des Statuts;

Le délai de notification de trente (30) Jours Ouvrables est seulement nécessaire pour la première réunion statuant sur une Acquisition ou Cession au sens des Matières Majeures énumérées aux points (vi) et (vii) de l'article 9.6 des Statuts et approuvant l'opération dans son ensemble. Toute réunion subséquente du Conseil de Gérance pourra être convoquée par une notification préalable de cinq (5) Jours Ouvrables sous condition que le Conseil de Gérance statuant sur la même transaction et étant substantiellement en accordance avec ce qui a été préalablement approuvé.

(ii) Quinze (15) Jours Ouvrables précédant les réunions relatives à toute autre Matière Majeure; et

(iii) Cinq (5) Jours Ouvrables pour toute autre matière,

(ou conformément à un délai de notification accordé de temps à autre par le Conseil), étant donné que tous les Membres du Conseil peuvent, par notification écrite au président du Conseil, renoncer à recevoir une convocation pour la tenue d'une réunion du Conseil en particulier.

13.2 Tous les documents de support pour les réunions du Conseil devront être suffisamment détaillés afin de permettre aux Membres du Conseil de prendre une décision en pleine connaissance de cause et devront être envoyés à chaque Membre du Conseil dès que raisonnablement possible, avant la réunion (et dans tous les cas ensemble avec la convocation (si tous les membres du Conseil n'y ont pas renoncé)).

13.3 Tous les Superviseurs pourront, sur notification écrite au président du Conseil de Supervision, renoncer à une convocation pour la tenue d'une réunion du Conseil de Surveillance en partie.

Art. 14. Conduite des réunions du Conseil.

14.1 Dans le cas où le président n'est pas en mesure d'assister une réunion du Conseil, un autre Membre du Conseil de la même catégorie sera désigné pour faire fonction de président pro-tempore lors de la réunion.

14.2 Tout Membre du Conseil peut participer à une réunion du Conseil par téléconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement et la participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à telle réunion sous condition que plus de la moitié des participants (y compris le président du Conseil) soient physiquement présents au Luxembourg et qu'au moins une (1) réunion du Conseil de Supervision par période de douze (12) mois soit tenue en personne au Luxembourg.

14.3 Tout Superviseur peut nommer un autre Superviseur nommé sur proposition du même Associé pour agir comme son mandataire à une réunion du Conseil de Supervision.

14.4 Aucune délibération ne peut avoir lieu aux réunions du Conseil de Gérance et aucune décision ne peut être prise lors d'une telle réunion à moins qu'un quorum de Gérants présents ou représentés soit atteint, étant au moins: un (1) Gérant A, un (1) Gérant B, et dans le cas où il fait fonction, un (1) Gérant C.

14.5 Aucune délibération ne peut avoir lieu aux réunions du Conseil de Supervision et aucune décision ne peut être prise lors d'une telle réunion à moins qu'un quorum de Superviseurs présents ou représentés soit atteint, étant au moins: un (1) Superviseur A et un (1) Superviseur B présents ou représentés.

14.6 Les Associés ont le droit d'inviter, à toute réunion du Conseil de Supervision, un nombre limité de consultants (mais pas plus qu'un (1) et d'avocats externes), qu'ils considèrent raisonnablement comme étant nécessaires vue de surveiller l'activité de la Société et qui seront soumis aux obligations habituelles de confidentialité et sous condition, que ces participants ne soient pas pris en compte pour le calcul du quorum, et qu'ils n'aient pas le droit d'être convoqués, par avis, ou d'influencer les débats ou voter de quelle que manière que ce soit.

14.7 Dans le cas où un quorum ne n'est pas présent lors d'une réunion du Conseil, cette réunion doit être suspendue et reconvoquée. Les Membres du Conseil présents détermineront une nouvelle date et un endroit au Luxembourg conformément aux dispositions impératives du droit applicable, (et sous condition que l'avis, contenant l'heure, la date et l'endroit de la réunion reconvoquée soit donnée aux personnes habilitées à participer à la réunion, au minimum trois (3) Jours Ouvrables précédant la réunion.

14.8 Sans préjudice de ce qui est prévu à l'article 9.6 des Statuts, les résolutions du Conseil sont prises à la majorité des Membres du Conseil présents ou représentés à la réunion, en ce compris, concernant uniquement le Conseil de Supervision, l'accord d'au moins un (1) Superviseur A et un (1) Superviseur B présents ou représentés. Le président du Conseil ne dispose pas de voix prépondérante.

Les résolutions relatives aux Matières Majeures telles qu'énoncées à l'article 9.6 des Statuts ne peuvent être adoptées qu'avec (i) l'accord écrit préalable du Conseil de Supervision (en ce compris l'approbation d'au moins un (1) Superviseur B) ou (ii) l'accord écrit préalable des Associés.

14.9 Le Conseil peut exceptionnellement prendre des résolutions par voie de résolutions écrites unanimes.

Art. 15. Procès-verbaux des réunions du Conseil. Le président du Conseil s'engage qu'un projet de procès-verbal de la réunion du Conseil soit envoyé à tous les membres du Conseil ayant droit à recevoir ce document et en forme approuvée et signée aussitôt que matériellement possible après la réunion du Conseil. Ces procès-verbaux sont signés par tous les participants et une copie de tous les procès-verbaux signés sera fournie à tous les Associés et les procès-verbaux et les documents de support relatifs aux réunions du Conseil de Gérance seront fournis au Conseil de Supervision dans un délai de trente (30) Jours Ouvrables après la réunion en question.

Art. 16. Rapports avec les tiers.

16.1 Dans les rapports avec les tiers, le(s) Gérant(s) sera (seront) investi(s) de tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations en conformité avec l'objet social et sous réserve que les termes du présent article aient été respectés.

La Société sera à tout moment valablement engagée par la signature conjointe d'un (1) Gérant A et d'un (1) Gérant B.

16.2 Le Conseil de Gérance peut subdéléguer une ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc. Le Conseil de Gérance va déterminer, les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de cet agent, la durée du mandat ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

16.3 Sous réserve d'une délégation spéciale octroyée par le Conseil de Gérance, aucun Superviseur n'est investi des pouvoirs pour engager valablement la Société.

16.4 Les copies ou extraits des résolutions écrites ou des procès-verbaux du Conseil, devant être produites dans des procédures judiciaires ou autres, peuvent être signés par deux (2) Gérants agissant conjointement.

IV. Décisions des associés

Art. 17. Décisions collectives des Associés. L'assemblée générale des Associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents Statuts.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales des Associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des Associés est inférieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque Associé recevra des Gérants le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie dans un délai de quinze (15) jours calendaires à partir de l'envoi du texte des résolutions proposées. Le quorum et la majorité requises pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale des Associés s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Art. 18. Convocation de l'assemblée générale d'Associés.

18.1 Chaque assemblée générale se tiendra au Luxembourg. Le Conseil de Gérance peut convoquer des assemblées générales d'Associés en plus de l'assemblée générale annuelle des Associés par convocation des Associés dans un délai d'au moins quinze (15) Jours Ouvrables à l'avance. Sur demande des Associés représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social, le Conseil de Gérance est obligé de convoquer ces assemblées dans les cinq (5) jours ouvrables qui suivent la demande des Associés. Dans le cas où le Conseil de Gérance omet de convoquer cette assemblée, elle doit l'être directement par l'un des Superviseurs.

18.2 La documentation de support des assemblées générales des Associés devra être suffisamment détaillée afin de permettre aux Associés de prendre une décision en pleine connaissance de cause et sera envoyée à tous les Associés le plus tôt que raisonnablement possible avant l'assemblée en question (et en tout cas annexé à la notification de convocation (dans le cas où tous les Associés n'y ont pas renoncé)). Afin d'éviter tout doute, une assemblée générale des Associés ne sera pas réputée valablement convoquée si la documentation de support n'est pas fournie aux Associés de manière conforme à cet article.

Art. 19. Quorum et Vote.

19.1 Aucune affaire ne sera traitée à une assemblée générale des Associés à moins que tous les Associés soient présents en personne ou par procuration ou représenté par un représentant de leur société.

19.2 Si un quorum n'est pas atteint tout au long d'une assemblée générale, telle assemblée sera reportée et reconvoquée, conformément aux dispositions impératives du droit applicable et l'avis de la reconvoquée, contenant l'heure, la date et l'endroit est notifié dans un délai d'au moins sept (7) Jours Ouvrables précédant l'assemblée aux personnes habilitées à y participer.

19.3 Toutes les décisions des Associés devront être prises lors d'une assemblée générale tenue conformément à cette section IV. des Statuts et exigera le consentement unanime des Associés en ce qui concerne les Matières Majeures (à l'exception de l'approbation des comptes annuels de la Société au second tour) et exigera la majorité simple des votes exprimés à l'assemblée pour toute autre décision y (inclus l'approbation des comptes annuels de la Société au second tours), sauf en ce qui concerne les décisions pour lesquelles la Loi requiert une majorité plus élevée.

19.4 Les procès-verbaux des assemblées générales des Associés devront être signés par les Associés présents ou représentés et peuvent être signés par tout Associé ou mandataires qui en font la demande.

Art. 20. Approbation des comptes annuels de la Société. L'approbation des comptes annuels se fera selon la procédure suivante:

(i) Le projet des comptes annuels de la Société sera soumis par le Conseil de Gérance à l'assemblée générale des Associés de la Société pour approbation comme Matière Majeure. Dans le cas où l'assemblée générale des Associés n'approuvera pas les comptes annuels de la Société au premier tour, la procédure prévue au point (ii) s'applique.

(ii) Le Conseil de Gérance soumettra à nouveau le même projet de comptes annuels de la Société à l'assemblée générale des Associés pour approbation, statuant cette fois par une majorité simple des votes. Si, au second tour, l'Associé dissident n'approuve pas le projet des comptes annuels de la Société (et indépendamment d'avoir été voté ou pas), l'Associé approuvant pourra néanmoins procéder à l'approbation des comptes annuels de la Société.

Art. 21. Changement de nationalité. Les Associés ne changeront la nationalité de la Société que par consentement unanime.

Art. 22. Modification des Statuts. Toute modification des présents Statuts requiert le consentement unanime des Associés.

V. Audit et Surveillance

Art. 23. Commissaire aux comptes.

23.1 Dans le cas, et aussi longtemps que la Société compte plus de vingt-cinq (25) Associés, les opérations de la Société feront l'objet d'une surveillance par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes. L'assemblée générale des Associés désignera le(s) commissaire(s) aux comptes et déterminera la durée de leurs fonctions.

23.2 Tout commissaire aux comptes peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des Associés.

23.3 Le commissaire aux comptes est investi du pouvoir illimité de surveillance permanente et de contrôle des opérations de la Société.

23.4 Si les Associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, l'obligation de nommer un (des) commissaire(s) aux comptes est supprimée.

23.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne peut être révoqué par l'assemblée générale des Associés uniquement pour juste motif ou avec son accord.

VI. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Dividendes intérimaires

Art. 24. L'exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 25. Comptes annuels et Affectation des bénéfices.

25.1 Chaque année, au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des actifs de la Société et de toutes ses dettes, le bilan et un compte de profits et pertes en accord avec les lois du Luxembourg qui seront soumis à l'assemblée générale des Associés.

25.2 Chaque Associé peut avoir accès au siège social de la Société à l'inventaire, au bilan et au compte de profits et pertes. Si la société est composée de plus de vingt-cinq (25) Associés, de tels droits ne pourront seulement être exercés dans un délai de quinze (15) jours calendaires précédant la date prévue pour l'assemblée générale annuelle des Associés.

25.3 L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

25.4 Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième (1/10) du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

25.5 Après l'allocation à la réserve légale, l'(les) Associé(s) doit (doivent) déterminer comment le solde des bénéfices nets annuels seront alloués soit par l'allocation de tout ou partie du reste à une réserve en le reportant sur l'exercice suivant ou en le distribuant, avec les profits reportés, par le biais de réserves distribuables ou d'une prime d'émission à (aux) Associé(s), chaque Part Sociale donnant droit à la même proportion dans ces distributions.

Art. 26. Dividendes intérimaires - Prime d'émission et Autres primes assimilées.

26.1 Sous réserve des conditions (le cas échéant) fixés par la Loi et en conformité avec les dispositions qui précèdent, le Conseil de Gérance peut verser un acompte sur dividendes aux Associés. Le Conseil de Gérance fixera le montant et la date du paiement de cet acompte.

26.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peuvent être librement distribuées aux Associés en application des dispositions de la Loi et des présents Statuts.

VII. Dissolution - Liquidation

27.1 La dissolution de la Société peut être effectuée par résolution unanime des Associés. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des Associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

27.2 Après paiement de toutes les dettes et frais de la société, incluant les frais de liquidation, les avoirs restants de la Société seront attribués aux Associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

VIII. Disposition finale - Loi applicable

Art. 28. Loi applicable. Tous les aspects qui ne sont pas couverts par ces Statuts se verront régis conformément à la Loi.»

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide de nommer, respectivement confirmer le mandat de:

- Monsieur Robert J. Redican résidant professionnellement au 730, Third Avenue, 4th Floor, New York, NY 10017, USA,

- Monsieur Mark J. Wood, résidant professionnellement au 730, Third Avenue, 4th Floor, New York, NY 10017, USA, et

- Monsieur Paul Wilson, résidant professionnellement au 20, Balderton Street, 8th Floor, W1K6TL Londres, Grande-Bretagne

en tant que gérants de catégorie A de la Société pour une durée illimitée.

L'assemblée générale des associés décide de nommer, respectivement confirmer le mandat de:

- Madame Vinessa Sweeney, résidant professionnellement au 23, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg,

- Monsieur Bruno Bagnouls, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, et

- Monsieur Pascal Roumigué, résidant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

en tant que gérants de catégorie B de la Société pour une durée illimitée.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés décide de nommer:

- Madame Laura McGrath, née le 5 octobre 1964 à New-York (USA), résidant professionnellement au 730 Third Avenue, 4th Floor, New York, NY 10017, USA, et

- Monsieur Dominic Bursucanu, né le 15 mars 1973 à Heilbronn (Allemagne), résidant professionnellement au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg,

en tant que superviseurs de catégorie A de la Société pour une durée illimitée et nommer:

- Monsieur Ronan Bodéré, né le 6 janvier 1977 à Valognes (France), résidant professionnellement au 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, et

- Monsieur Pierre Stepanov, né le 5 février 1976 à Paris (France), résidant professionnellement au 8-12, rue des Pirogues de Bercy, F-75012 Paris (France),

en tant que superviseurs de catégorie B de la Société pour une durée illimitée.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des associés décide de nommer PricewaterhouseCoopers, une société coopérative existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 65477, en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2014.

N'ayant plus rien à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; et qu'à la demande des mêmes comparantes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu aux mandataires des comparantes connues du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, lesdits mandataires des comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. THIBORD, M.-H. HELLEUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 novembre 2013. Relation: LAC/2013/54225. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 décembre 2013.

Référence de publication: 2013182971/1097.

(130222609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

SHCO 15 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1950 Luxembourg, 14, rue Auguste Lumière.

R.C.S. Luxembourg B 149.529.

Le mandat de gérant de Monsieur Laurent FISCH a été révoqué avec effet au 2 octobre 2013.

Monsieur Paulo LOPES DA SILVA, Avocat à la Cour, né le 15 juin 1973 à Coimbra (Portugal), demeurant professionnellement à L-2016 Luxembourg, 8, rue Sainte Zithe, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec un effet au 2 octobre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 janvier 2014.

Référence de publication: 2014004834/13.

(140004373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Tenencia Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 164.820.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Septembre 2013.

TENENCIA PROPERTIES S.à r.l.

Christelle Ferry

Gérante

Référence de publication: 2014005704/14.

(140005562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

The Singer Company Limited S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 157.233.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Référence de publication: 2014005706/10.

(140005294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Te Ora S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 140.840.

Les comptes annuels au 31 octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2014.

Référence de publication: 2014005711/10.

(140005092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Unicorn Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 171.175.

L'adresse professionnelle de Monsieur Jens Hoellermann, gérant de la Société, est le 25, rue General Patton, L-2317 Howald, Grand-Duché de Luxembourg avec effet à partir du 1^{er} janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014005730/14.

(140005520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Scalis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 68.166.

Minutes des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires au siège social de la société au 11/12/2013

Première Résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires accepte la démission de:

- Mr Gérard Flamion, résidant à 52, rue de la Résistance, B-6792 Halanzy
- et Mr Serge Raucq, résidant à 36, rue François-Boudart, B-6700 Arlon de leurs postes de gérants de la Société.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer:

- Mr Olivier Vandebroeck, né le 20 juin 1974 à Ath et résidant à 65, rue de la Station, B-1457 Tourinnes-Saint-Lambert, au poste de gérant de la société;

- Mr Henk Vandendooren, né le 06 décembre 1965 à Ninove et résidant à 20/0001, Esplanadestraat, B-9300 Aalst, au poste de gérant de la société;

- Mr Stéphane Moneaux, né le 17 mars 1976 à Dinant et résidant à 70, rue Somlette, B-5590 Ciney au poste de gérant.

Leurs mandats seront renouvelés lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2019.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion est ajournée.

Référence de publication: 2014005653/21.

(140005381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Société de Participation Indane S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 48.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014005657/9.

(140005201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

RJ Two Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 164.502.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014002578/9.

(140002162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

CCC Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 152.513.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67966 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014002588/10.

(140000880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

SETTE Construction S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. SETTE Immobiliare S.à r.l.).

Siège social: L-5887 Alzingen, 477, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 172.214.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 janvier 2014.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014002614/12.

(140001496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Solfin International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 84.036.

Les statuts coordonnés au 20/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 06/01/2014.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2014002632/12.

(140001683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

**Zogar International Management S.A., Société Anonyme,
(anc. Greenleaf Financial Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 158.549.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Référence de publication: 2014002726/11.

(140001900) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

MC Seahome S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2713 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 178.118.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher.

Jacques CASTEL

Notaire

Référence de publication: 2014002445/12.

(140001449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

**Panelux S.A., Société Anonyme,
(anc. Panelux Production S.A.).**

Siège social: L-6933 Mensdorf, rue Strachen.

R.C.S. Luxembourg B 172.754.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 décembre 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014002522/12.

(140001751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

**Top 3000 S.A., Société Anonyme,
(anc. Kima Constructions S.A.).**

Siège social: L-3871 Schifflange, 13, rue de la Paix.
R.C.S. Luxembourg B 48.111.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014002645/10.
(140002135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Tiger Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 117.414.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67980 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014002644/10.
(140001201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Reckitt Benckiser Investments (N°5), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 132.839.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67984 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014002567/10.
(140001217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Timber Work & Trade S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7430 Fischbach, 4, rue du Berger.
R.C.S. Luxembourg B 122.789.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014002668/10.
(140002164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Tiger Holding Four SPV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 129.861.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67979 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014002666/10.
(140001186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Tiger Holding Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 125.431.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67989 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014002664/10.

(140001506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Starry Dance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 155.792.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Septembre 2013.

STARRY DANCE S.à r.l.

Rachel Hafedh

Gérante

Référence de publication: 2014005661/14.

(140004945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

THL CCD II (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.605.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014005718/10.

(140004919) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Safilo Capital International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 90.240.

Décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 5 décembre 2013

L'assemblée accepte les démissions des administrateurs M. Giorgio Bianchi, M. Salvatore Desiderio et M. Massimo Lisot.

L'assemblée décide d'élire les nouveaux administrateurs pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2013 comme suit:

Administrateurs

M. Francesco D'Alessandro, résidant professionnellement Zona Industriale-Settima Strada 15,I-35129 Padova, administrateur B.

M. Dominique Audia, résidant professionnellement Carré Bonn, 20 Rue de la Poste L-2346 Luxembourg, administrateur A.

Mme Emmanuelle Brule, résidant professionnellement Carré Bonn, 20 Rue de la Poste L-2346 Luxembourg, administrateur A.

Le mandat du réviseur d'entreprises venant à échéance, l'assemblée décide de le réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2013 comme suit:

Réviseur d'entreprises

PricewaterhouseCoopers Sàrl, 400 Route d'Esch, L-1014 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SAFILO CAPITAL INTERNATIONAL S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2014005667/27.

(140004839) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Shiptrade Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 77.263.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'assemblée générale du 16 décembre 2013 a pris la résolution suivante:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et déclare que la société anonyme SHIPTRADE HOLDING S.A., en liquidation volontaire, a définitivement cessé d'exister, même pour les besoins de la liquidation. Les livres et les documents sociaux seront conservés au dernier siège de la société pendant cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014005677/13.

(140005762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Snowstorm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 562.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 126.940.

L'adresse professionnelle de Monsieur Jens Hoellermann, gérant de la Société, est le 25, rue General Patton, L-2317 Howald, Grand-Duché de Luxembourg avec effet à partir du 1^{er} janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014005682/14.

(140005521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Swiss Port Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 164.624.

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 27 décembre 2013, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Géraldine Schmit, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérante, avec effet au 1^{er} décembre 2013;

2. Nomination de Diana Choui Min Kon Kam King, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 1^{er} décembre 2013 et pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Référence de publication: 2014005665/15.

(140005107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Sped-Log AG, Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 80, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 68.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014005689/9.

(140005208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

International Medical Technology Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 179.254.

Es résulte d'un accord des associés de la Société, en date du 27 novembre 2013, que
- Herr Jörn STEIGER, mit Wirkung zum 1. Januar 2014, als Geschäftsführer abberufen wird,
- Herr Wouter BRASEM, geboren am 25. Juni 1946 in Voorburg, (NL), wohnhaft in 5, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, mit Wirkung zum 1. Januar 2014 zur neuen Geschäftsführer gestellt wird.

Pour extrait conforme

Maître Martine SCHAEFFER

Référence de publication: 2014004505/13.

(140003525) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Expace S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 86.318.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait de décisions prises par l'associé unique le 17 décembre 2013.

L'associé unique approuve le rapport du commissaire-vérificateur et prononce la clôture de la liquidation volontaire.

L'associé unique constate que la société a cessé d'exister à compter du 17 décembre 2013.

L'associé unique décide que les livres et les documents sociaux seront conservés pendant une durée de cinq ans au moins au 32, avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

L'associé unique confère au liquidateur tous pouvoirs de prendre toutes mesures nécessaires en relation aux formalités post-liquidation ainsi qu'en relation à la distribution du boni de liquidation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014005298/17.

(140005343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Blue Sky Holding 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 146.572.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 20 décembre 2013.

L'associé unique:

- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 20 décembre 2013 au siège social de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014005118/15.

(140005599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Elvas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 61.403.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014005277/9.

(140005645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Felix L.C.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 117.999.

DISSOLUTION

L'AN DEUX MILLE TREIZE,
LE VINGT DECEMBRE

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A comparu:

UBI BANCA INTERNATIONAL S.A, une société ayant son siège social au 37/A, avenue J.F. Kennedy, L. 1855 Luxembourg (RCS Luxembourg B 61018),

ici représenté par Madame Valérie Wesquy, employée privée, demeurant professionnellement au 19, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 19 décembre 2013,

laquelle procuration, après avoir été signée NE VARIETUR par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée,

ci-après nommée «l'actionnaire unique»,

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- que la société anonyme FELIX L.C.S. S.A. ayant son siège social 26-28, Rives de Clausen, à L-2165 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B sous le numéro 117999, ci-après dénommée «la Société», a été constituée en date du 5 juillet 2006 par acte du notaire Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Luxembourg-Ville, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1705 du 13 septembre 2006, et que les statuts n'ont pas été modifiés jusqu'à ce jour;

- que le capital social de la Société est fixé à EUR 31.000,- (trente-et-un mille euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune, entièrement libérées;

- que l'actionnaire unique s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;

- que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- que l'actionnaire unique a désigné Monsieur Massimo LONGONI, résidant au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen, à L-2526 Luxembourg, comme liquidateur de la Société, et en cette qualité il a rédigé son rapport de liquidation, lequel reste annexé au présent acte. L'actionnaire unique tel que représenté déclare que tout le passif de la Société connu ou provisionné a été payé ou sera pris en charge par lui. L'actionnaire unique déclare reprendre tout l'actif de la Société et il déclare encore que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel, qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- que l'actif éventuel restant sera attribué à l'actionnaire unique;

- que les déclarations du liquidateur ont été vérifiées par Madame Valérie Wesquy, résidant au professionnellement au 19, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, désignée comme «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société, lequel confirme l'exactitude du rapport du liquidateur. Le rapport du commissaire à la liquidation restera annexé au présent acte;

- que partant la liquidation de la Société est à considérer comme réalisée et clôturée;

- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que décharge pleine et entière est donnée au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que Madame Valérie Wesquy est désignée comme mandataire spécial pour l'exécution de toute opération susceptible d'être accomplie une fois la Société liquidée;

- que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 26-28, Rives de Clausen à L-2165 Luxembourg;

- que le registre d'actionnaires sera annulé et/ou les titres au porteur seront détruits en présence du notaire instrumentaire.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

17982

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes sont estimés à approximativement EUR 1.400.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue par ses nom, prénoms, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. WESQUY, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 30 décembre 2013. Relation: RED/2013/2369. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 09 janvier 2014.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2014004333/70.

(140004768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Brent Infrastructure II S.A., Société Anonyme.

Capital social: NOK 297.400,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 172.729.

L'adresse professionnelle de Monsieur Jens Hoellermann, gérant de la Société, est le 25, rue General Patton, L-2317 Howald, Grand-Duché de Luxembourg avec effet à partir du 1^{er} janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014004110/14.

(140004196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

EQT Tooth Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 2.272.900,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 179.076.

L'adresse professionnelle de Monsieur Jens Hoellermann, gérant de la Société, est le 25, rue General Patton, L-2317 Howald, Grand-Duché de Luxembourg avec effet à partir du 1^{er} janvier 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014004306/14.

(140004448) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Parc Val Ste Croix S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9147 Erpeldange, 2, rue Sébastien Conzémus.

R.C.S. Luxembourg B 104.982.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10/01/2014.

Référence de publication: 2014005597/10.

(140005611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Parghito S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 123.975.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014005598/10.

(140005660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Brasserie Restaurant Colomb, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1617 Gasperich, 1, rue Christophe Colomb.
R.C.S. Luxembourg B 160.388.

DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le dix-neuf novembre.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

Mademoiselle Désirée BAARTZ, diplômée LTHAH, née le 06 janvier 1988 à Luxembourg, demeurant à L-5460 Trintange, 2a, rue de la Montagne (l'«Associée Unique»).

La comparante a exposé et a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

La société «Brasserie Restaurant Colomb» (la «Société»), ayant son siège social à L-1617 Gasperich, 1, rue Christophe Colomb, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 19 avril 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 1389, le 27 juin 2011,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous la section B, numéro 160.388,

Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

La comparante est l'unique propriétaire des cent vingt-cinq (125) parts sociales de la Société.

La comparante déclare avoir parfaite connaissance des statuts, de la situation financière de la Société et en sa qualité d'Associée Unique, elle déclare expressément procéder à la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

La comparante se désigne comme liquidateur de la Société.

L'Associée Unique, en sa qualité de liquidateur, déclare que tous les passifs connus de la société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés, par rapport à d'éventuels passifs, (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnus de la société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer.

Le liquidateur déclare que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété du liquidateur, de sorte que la liquidation de la société est à considérer comme clôturée.

Décharge pleine et entière est accordée par la comparante au gérant de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au siège social de la société.

Toutefois aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de l'Associée Unique ou remboursement à l'Associée Unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à huit cent cinquante euros (850,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. BAARTZ, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2013. Relation: LAC/2013/52450. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 03 janvier 2014.

Référence de publication: 2014002831/51.

(140003072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2014.

Tiger Holding Four Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.430.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 67981 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014002662/10.

(140001626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Garion Swiss S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 140.895.

Le bilan de la société au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014002268/13.

(140002129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 janvier 2014.

Cornier Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 165.000,00.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 137.743.

DISSOLUTION

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND THREE

ON THE TWENTYTH DAY OF DECEMBER

Before us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert.

There appeared:

M. Mauro SILVA., born on May 9th, 1962 on Saronno (I), residing on 46 Via San Martino, I-21040 Uboldo hereinafter called "the appearer" or "sole shareholder",

duly represented by Mrs Jessy BOUCHE, employee, residing professionally in Luxembourg

by virtue of a proxy given on December 18th, 2013

which proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

Such appearer, represented as indicated, has requested the undersigned notary to state:

1. The company "CORNIER LUXEMBOURG S.A.R.L." ("the Company"), with registered office at L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès, R.C.S. Luxembourg B 137 743, was incorporated pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, notary residing then in Luxembourg, on April 1st, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 1118 of May 7th, 2008. The articles have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Roger AR-RENSDORFF, notary residing in Luxembourg, on January 13th 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 536 of March 12th, 2010.

2. That the Company's capital is fixed one hundred sixty five hundred euros (EUR 165,000.-) divided into one thousand one hundred (1,100) shares with a par value of one hundred and fifty Euros (EUR 150.-) per share, all fully paid-up.

3. That the appearer is the sole shareholder of the said Company, and has acquired all the shares of the Company.

4. That the appearer, as sole shareholder in an extraordinary general meeting, hereby expressly declares that it is proceeding to the early winding up of the Company with immediate effect since the Company has ceased all its activities;

5. That the appearer acting as sole shareholder of the Company has appointed itself as liquidator of the Company, and has issued as such its report that will remain attached hereto. It also declares that:

- all liabilities of the Company either known have been paid or provisioned.
- it has realised, collected, and will take over all the assets of the Company,
- all the liabilities of the Company against third parties have been either fully paid off or duly provisioned for,
- it is responsible for all possible liabilities of the Company whether presently unknown and not yet paid at the date hereof, and the related payment thereof as the case may be as a consequence that all possible liabilities of the Company are to be regarded as have been duly settled at the date hereof, and
- the possible remaining asset will be allocated and distributed to the sole shareholder;

6. The liquidator's statements have been checked by CHESTER & JONES S.a r.l., having its registered office at L-1711 Luxembourg, 14, rue Bernard Haal, R.C.S. Luxembourg B 120602, appointed as "commissaire a la liquidation" by the sole shareholder, and has confirmed the accuracy of the liquidator's report;

7. That the appearer grants full and entire discharge to all the managers of the Company in respect of their offices;

8. That the appearer grants full and entire discharge to the liquidator of the Company and the "commissaire a la liquidation" in respect of their offices;

9. The appearer declares that the liquidation of Company is to be regarded as being completed and closed;

10. That the appearer appoints Dandois&Meynial law firm as duly authorized agent to execute all transactions likely to be performed by the Company once its liquidation is completed; and

11. The documents of the Company will be kept during five (5) years at the former registered office of the Company located at 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

12. That the shareholders register has been cancelled in the presence of the undersigned notary.

The undersigned notary who knows the English language, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version and that in case of divergences between the English and French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte

L'AN DEUX MILLE TREIZE

LE VINGT DECEMBRE

Par devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Mauro SILVA., né le 9 mai 1962 à Saronno (I), domicilié au 46 Via San Martino, I-21040 Uboldo ci-après dénommé "le comparant" ou "l'associé unique"

représenté par Madame Jessy Bouché, employée privée, élisant domicile au Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée le 18 décembre 2013, laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

1. La société à responsabilité limitée "CORNIER LUXEMBOURG S.A.R.L.", société à responsabilité limitée, ci-après dénommée "la Société", ayant son siège social au 23, rue Jean Jaurès, à L-1836 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B sous le numéro 137.743, a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire alors de résidence à Luxembourg, le 1^{er} avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 1118 du 7 mai 2008. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, le 13 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no 536 du 12 mars 2010.

2. Que le capital social est fixé à cent soixante-cinq mille euros (165.000,- EUR), représenté par mille cent (1.100,-) parts sociales avec une valeur nominale de cent cinquante euros (150,-EUR) par part sociale, toutes entièrement libérés.

3. Que le comparant est le seul propriétaire de la totalité des parts sociales de la prédite Société et a acquis successivement l'intégralité desdites parts sociales.

4. Que l'activité de la Société ayant cessé, l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme associé unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5. Que le comparant, par décision prise en sa qualité d'associé unique de la Société se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité a rédigé son rapport de liquidation, lequel reste annexé au présent acte. L'associé unique tel que représenté déclare que:

- tout le passif de la Société connu a été payé ou provisionné,
- qu'il a réalisé, reçu et repris tous les actifs de la Société,
- que tous les passifs de ladite Société envers des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés,
- que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel, et qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé à la date de ce jour, et
- que l'actif éventuel restant sera attribué à l'associé unique.

6. Les déclarations du liquidateur ont été vérifiées par la société CHESTER & JONES S.à r.l., ayant son siège social à L-1711, 14, rue Bernard Haal, R.C.S. Luxembourg B 120 602, désignée comme «commissaire à la liquidation» par l'associé unique de la Société, lequel confirme l'exactitude du rapport du liquidateur.

7. Que le comparant accorde décharge pleine et entière aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

8. Que le comparant accorde décharge pleine et entière au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

9. Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme réalisée et clôturée.

10. Que l'Etude Dandois & Meynial est désignée comme mandataire spécial pour l'exécution de toute opération susceptible d'être accomplie une fois la Société liquidée.

11. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 23, rue Jean Jaurès, L-1836 Luxembourg.

12. Que le registre d'associés a été annulé en présence du notaire instrumentaire.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dépenses

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes sont estimés à EUR 1.200.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. BOUCHÉ, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 24 décembre 2013. Relation: RED/2013/2336. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 30 décembre 2013.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 201400067/122.

(130223629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Elsen Logistics, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6871 Wecker, 14, Op Huefdréisch.

R.C.S. Luxembourg B 11.024.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014005261/9.

(140004417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Continental Risk Holding, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 182.911.

STATUTS

L'an deux mille treize, le dix-sept décembre.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

June S.C.A., SICAV-FIS, une société en commandite par actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé, dont le siège social est situé au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 72.707, constituée suivant acte de Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 26 novembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 58 du 18 janvier 2000, qui intervient aux présentes représentée par son gérant June S.à r.l., société à responsabilité limitée avec siège social à L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, R.C.S. Luxembourg B 150.306 dont les gérants Messieurs Murad Ikhtiar et Pascal Schiltz avec adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Ici représentée Par Monsieur Patrick VAN HEES, juriste demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a prié le notaire d'acter que:

I. La comparante est la seule actionnaire de la société anonyme belge CONTINENTAL RISK HOLDING, dont le siège social est établi à B-7522 Marquain, Belgique, rue de la Terre à Briques, 29B, immatriculée à la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro d'entreprise 0869697644, constituée par acte du 25 octobre 2004 reçu par le notaire Vincent Colin à Estaimpuis, Belgique, publié au annexes du Moniteur Belge du 8 novembre 2004, (ci-après dénommée la "Société"), dont le capital s'élève à cent quatre-vingt-dix-huit mille six cents euros (EUR 198.600,-), représenté par six mille deux cents (6.200) actions sans désignation de valeur nominale.

II. Le conseil d'administration de la Société a décidé le 31 août 2013 de transférer son siège social au Grand-Duché de Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg.

III. L'intégralité du capital social est représentée et l'actionnaire unique déclare exercer les pouvoirs de l'assemblée générale extraordinaire et la tenir conformément au droit luxembourgeois pour prendre les résolutions suivantes, dont l'ordre du jour lui a été préalablement communiqué, ainsi qu'il résulte de la procuration ci-jointe.

Première résolution

L'assemblée décide de ratifier la décision prise le 31 août 2013 par le conseil d'administration et de transférer avec effet à cette date le siège social, le principal établissement et le centre de direction effective de la Société au Grand-Duché de Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg, ce qui entraîne l'adoption par la Société de la nationalité luxembourgeoise.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transformer la Société en une société à responsabilité limitée.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs de la Société sous forme de société anonyme belge et de nommer Monsieur Murad IKHTIAR, demeurant au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de gérant unique pour une durée indéterminée.

Quatrième résolution

L'assemblée constate au vu d'un bilan arrêté au 31 août 2013, dont une copie restera ci-annexée, que la Société présente des pertes pour un montant total de six millions six cent trois mille sept cents euros (EUR 6.603.700,-) montant confirmé à la date de ce jour par une déclaration du gérant, qui restera ci-annexée.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de six millions quatre cent dix-sept mille six cents euros (6.417.600,-) pour le porter de cent quatre-vingt-dix-huit mille six cents euros (EUR 198.600,-) à six millions six cent seize mille deux cents euros (EUR 6.616.200,-) par création et émission de deux cent mille trois cent quarante-huit (200.348) parts sociales sans désignation de valeur nominale émises au pair.

17988

Souscription:

Les deux cent mille trois cent quarante-huit (200.348) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique pré-désigné, représenté comme dit-ci-avant.

Libération:

Les parts sociales sont toutes intégralement libérées par June S.C.A., SICAV-FIS par sa renonciation au remboursement de trois créances certaines, liquides et exigibles existant à sa faveur et à charge de la Société, pour un montant total de six millions quatre cent dix-sept mille six cents euros (EUR 6.417.600,-),

(i) par annulation totale de la dette d'un million trois cent mille euros (EUR 1.300.000,-),

(ii) par annulation totale de la dette de cinq millions cent mille euros (EUR 5.100.000,-), et

(iii) par annulation partielle à concurrence de dix-sept mille six cents (EUR 17.600,-) de la dette de quatre millions cinq cent soixante et un mille huit cent vingt-cinq euros et soixante et onze cents (EUR 4.561.825,71-).

Cette valeur est certifiée aux termes d'une déclaration du gérant de la Société qui restera ci-annexée.

Sixième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social de six millions six cent trois mille sept cents euros (EUR 6.603.700,-) en apurement des pertes à due concurrence, par annulation de deux cent six mille cent cinquante-sept (206.157) parts sociales pour le ramener à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par trois cent quatre-vingt-onze (391) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Septième résolution

Les associés décident d'approuver la déclaration émise en date du 17 décembre 2013* par le gérant de la Société, indiquant que, après l'apurement décidé ci-avant, le montant de l'actif net de la Société est au moins équivalent au capital social minimum d'une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, c'est à dire EUR 12,500 (douze mille cinq cents euros).

Cette déclaration restera ci-annexée.

Huitième résolution

Les associés décident d'adopter les statuts suivants:

**Titre 1^{er} . Forme - Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital
Forme et dénomination.**

Art. 1^{er} . Ces statuts et la loi luxembourgeoise en vigueur concernant les sociétés commerciales «la Loi», régissent une société à responsabilité limitée dénommée «CONTINENTAL RISK HOLDING», «la Société».

Siège social.

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg.

Par simple décision de la gérance, la Société pourra transférer son siège dans la même commune et établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège de la Société peut être transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur décision de l'associé unique ou des associés, ci-après indifféremment «les Associés».

Durée

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Objet social

Art. 4. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Capital social

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par trois cent quatre-vingt-onze (391) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une voix dans les prises de décisions et à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 7. Il est tenu au siège social par les soins de la Gérance un registre dont tout associé pourra prendre connaissance.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre Associés. Pour être opposable à la Société, toute cession entre vifs ou transmission pour cause de mort à des non-associés doit être approuvée à la majorité des trois quarts du capital social, sauf lorsque les parts sont transmises, soit à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant, soit aux autres héritiers légaux de l'Associé décédé.

En cas de refus de cession à un non-associé, les Associés ont un droit de préemption qui doit être exercé par écrit dans un délai franc de trente (30) jours calculé à partir du refus.

Les cessions approuvées et notifiées à la Gérance seront communiquées par les soins de celle-ci au registre de commerce aux fins de publicité.

Titre II. - Gérance - Assemblée Générale

Gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, «la Gérance», nommés par les Associés et révocables en tout temps par ceux-ci sans justification.

La Gérance a sans réserves vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour prendre toutes décisions engageant la Société, peut accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social et agir au nom de celle-ci dans toutes les circonstances.

La Gérance peut payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour cette distribution. Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par les Associés, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

Sur décision de la Gérance préalablement autorisée par les Associés suivant les modalités des modifications statutaires, la Société peut acquérir ses propres parts sociales dans la mesure où ces acquisitions n'amènent pas l'actif net à un montant inférieur au capital souscrit, augmenté des réserves indisponibles.

Art. 10. Un gérant ne contracte, à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle. Simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit des gérants ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Représentation.

Art. 11. Vis-à-vis des tiers, la Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant.

Assemblée générale

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, prises en assemblée générale des associés ou en émettant son vote par écrit après réception du texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et envoyées par la Gérance, par courrier postal, téléfax ou email.

Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Pour être valablement prises, les décisions collectives doivent être adoptées à la majorité absolue des parts sociales, c'est-à-dire plus de la moitié du capital souscrit.

Si cette majorité n'est pas atteinte à la première réunion ou consultation par écrit, les Associés sont convoqués ou consultés une seconde fois, par lettres recommandées, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté à cette réunion ou pour cette consultation.

Pour modifier valablement les statuts, une décision doit obligatoirement être adoptée par acte notarié à la majorité qualifiée des trois quarts au moins des parts sociales, sans possibilité de recours à une seconde réunion ou consultation statuant à une majorité différente sur le même agenda.

Les décisions amenant à obliger un des associés à augmenter sa part sociale ou à changer la nationalité de la Société doivent à peine de nullité être prises par acte notarié à l'unanimité par tous les associés.

Titre III. Année sociale - Répartition des bénéfices

Année sociale

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Chaque année, le 31 décembre, le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Art. 16. Tout associé peut prendre communication des comptes annuels de la Société au siège social.

Répartition des bénéfices

Art. 17. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Titre IV. Dissolution - Liquidation

Art. 18. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Le décès, l'interdiction, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou la dissolution de l'un des Associés ne mettent pas fin à la Société.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par les Associés qui déterminent leurs pouvoirs et leur rémunération et peuvent les révoquer sans avoir à en justifier les raisons.

Mesure transitoire

L'exercice social en cours qui a commencé en date de ce jour au Grand-Duché de Luxembourg, se terminera le 31 décembre 2013.

Frais

Le montant des frais, dépenses, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, a été estimé à environ 4.650,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: Patrick VAN HEES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 décembre 2013. Relation GRE/2013/5255. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014000090/175.

(130223406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 décembre 2013.

Calgis Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 85.839.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 23 décembre 2013.

L'associé unique de la Société a décidé en date du 23 décembre 2013:

- d'accepter la démission de Madame Isabelle Schul en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 5 août 2013,
- de nommer Madame Carla Alves Silva, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant qu'administrateur avec effet au 5 août 2013 et jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014005170/13.

(140005605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Dalor Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 107.842.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 Septembre 2013.

DALOR PROPERTIES S.à r.l.

Christelle Ferry

Gérante

Référence de publication: 2014005221/14.

(140004963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

J.R., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4221 Esch-sur-Alzette, 84, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 41.810.

Société créée en mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-neuf avril, pardevant Maître Jacqueline Hansen-Peffer, notaire de résidence à Capellen

Inscrite au registre de commerce sous le numéro B 41.810 à Luxembourg

Les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Suite à la démission de la gérante technique et du gérant administratif, il a été décidé de nommer un nouveau gérant technique en la personne de:

Monsieur FERNANDES RIBEIRO Vitor Manuel, né à Aver-o-Mar/Povoa (P), le 11 juin 1975 demeurant à L -3440 Dudelange, 68, Avenue Grande-Duchesse Charlotte

La société est de ce fait à partir de cette date valablement engagée par la signature unique du gérant technique
Fait et passé à Esch sur Alzette, date qu'en tête des présentes.

Esch sur Alzette, le 7.1.2014.

Pour JR, S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2014005407/45.

(140005622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Global Solar Fund Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 137.054.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014005324/9.

(140004808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2014.

Luxthi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 300.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 182.814.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eleventh of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Mr. Thierry Flecchia, a French citizen, residing in Switzerland at 33, rue de la Synagogue, CH-1204 Geneva.

The founder is here represented by Mrs Rachel UHL, lawyer, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such party has requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which its declares to incorporate.

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

At any moment, a sole shareholder may join with one or more joint shareholders and, in the same way, the following shareholders may adopt the appropriate measures to restore the unipersonal character of the Company. As long as the Company remains with one sole shareholder, he exercises the powers devolved to the General Meeting of shareholders.

Art. 2. The Company's name is "Luxthi S.à r.l."

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

Art. 7. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

Capital - Shares

Art. 8. The Company's capital is set at EUR 300,000.00 (three hundred thousand euro), represented by 300,000 (three hundred thousand) shares of EUR 1 (one euro) each.

Art. 9. Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

Art. 10. The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

Management

Art. 11. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

In dealing with third parties, the single manager, and, in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and

class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation).

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present or represented.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

Art. 12. Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 13. Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

Shareholders decisions

Art. 14. Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

Art. 15. Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the Articles must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, as of the 31st of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) and shareholders toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

Art. 18. Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

Art. 19. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Winding-up - Liquidation

Art. 20. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

Applicable law

Art. 21. The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2014.

Subscription - Payment

All the 300,000 (three hundred thousand) shares representing the capital have been entirely subscribed by Mr. Thierry Flecchia, prenamed, and fully paid up in cash, therefore the amount of EUR 300,000 (three hundred thousand euro) is as now at the disposal of the Company Luxthi S.a r.l., proof of which has been duly given to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand euro.

General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined duration:

- Class A Manager: Mr Thierry Flecchia, born on July 19, 1961 in Neuilly, France, with private address at 33, rue de la Synagogue, CH-1204 Geneva,

- Class B Manager: Mr Christophe Davezac, born on February 14, 1964 in Cahors, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

In accordance with article eleven of the Articles, the Company shall be bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le onze décembre

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Mr. Thierry Flecchia, citoyen français, résidant en Suisse au 33, rue de la Synagogue, CH-1204 Genève.

Fondateur ici représenté par Madame Rachel UHL, juriste, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la société sera "Luxthi S.à r.l."

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et des intérêts sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères et d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière tous titres et droits, tous brevets et licences, et autres propriétés, droits et intérêts de propriété que la Société jugera approprié, et plus généralement les détenir, gérer, développer, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées, et en particulier en contrepartie d'actions ou de titres de toute société les acquérant; de prendre part, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres, et d'octroyer à toute société holding, filiale ou filiale apparentée, ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou aux dites holdings, filiales ou filiales apparentées dans lesquelles la Société a un intérêt financier direct ou indirect, tous concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée; enfin de mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les activités prédécrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision modificatrice des statuts. Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision de la gérance.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où la gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par la gérance.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants-droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à EUR 300.000.- (trois cent mille euro), représenté par 300.000 (trois cent mille) parts sociales de EUR 1 (un euro) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Dans les rapports avec les tiers, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et de classe B (y inclus par voie de représentation).

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 12. Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemniserà tout gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 13. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 14. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées et émettra son vote par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique ou télécopie.

Art. 15. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, la gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant un résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants et associés envers la société.

Au même moment la gérance préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 18. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 19. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société.

Loi applicable

Art. 21. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

Souscription - Libération

Les 300.000 (trois cent mille) parts sociales représentant l'intégralité du capital social ont toutes été souscrites par Mr Thierry Flecchia, prénommé, et ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme

de EUR 300.000.- (trois cent mille euro) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille euro.

Assemblée générale

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Gérant de classe A: Mr. Thierry Flecchia, né le 19 Juillet 1961 à Neuilly, France, avec adresse privée au 33, rue de la Synagogue, CH-1204 Genève, Suisse

- Gérant de classe B: Mr Christophe Davezac, né le 14 Février 1964 à Cahors, France, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Conformément à l'article 11 des statuts, la Société se trouvera engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et de classe B.

2) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, elle a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: R.UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 décembre 2013. Relation: LAC/2013/56973. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Référence de publication: 2013180898/376.

(130220461) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

Oneley S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 178.339.

L'an deux mille treize,

le onze décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

«CRITERIA S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 97199);
ici représentée par:

Monsieur Philippe LECLERC, employé privée, avec adresse professionnelle au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange,

en vertu d'une procuration donnée à Bertrange, le 6 décembre 2013.

Ladite procuration signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, est l'actionnaire unique de la société «ONELEY S.A., SPF.» (la «Société»), une société de gestion de patrimoine familial, constituée sous forme d'une société anonyme et régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange, en date du 21 juin 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), le 20 août 2013, sous le numéro 2014 et page 96627.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro B 178 339.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis lors.

Laquelle partie comparante, agissant en sa qualité d'actionnaire unique et représentant ainsi l'intégralité du capital social, actuellement fixé à TROIS MILLIONS CINQ CENT MILLE EUROS (3.500.000,-EUR) représenté par trois mille cinq cents (3.500) actions ordinaires, d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,-EUR) chacune, a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique DECIDE la dissolution anticipée de la Société «ONELEY S.A., SPF» prédésignée et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique DECIDE de nommer comme seul liquidateur de la Société:
la société «DEALISLE LTD», une société constituée et existant sous les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social au 41 Chalton Street, Londres NW1 1JD (Royaume-Uni).

Troisième résolution

L'actionnaire unique DECIDE d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.
- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.
- le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.
- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

DONT ACTE, passé à Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le même mandataire a signé avec Nous le notaire soussigné le présent acte.

Signé: P. LECLERC, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 16 décembre 2013. Relation: EAC/2013/16546. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013182789/53.

(130222125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Rolando S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3730 Rumelange, 34, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 154.538.

L'an deux mil treize, le vingt décembre.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange;

Ont comparu:

1) Monsieur Francis ROLANDO, gérant de société, né à Villerupt (France), le 25 mai 1962, époux de Madame Paola MAURIZIO, demeurant à F-54190 Villerupt, 67, avenue de la Libération,

2) Madame Paola MAURIZIO, aide-soignante, née à Villerupt (France), le 25 décembre 1963, demeurant à F-54190 Villerupt, 67, avenue de la Libération,

ici représentée par Monsieur Francis Rolando, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Villerupt, le 20 décembre 2013,

laquelle procuration, après signature «ne varietur» par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles,

3) Monsieur Loïc ROLANDO, employé, né à Thionville (France), le 2 décembre 1987, demeurant à F-54190 Villerupt, 67, avenue de la Libération.

Lesquels comparants, ont exposé au notaire:

- Que la société à responsabilité limitée «Rolando S.à r.l.», établie et ayant son siège à L-5627 Mondorf-les-Bains, 73, rue Lou Hemmer, (ci-après la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par le notaire Patrick SERRES, de résidence à Remich, en date du 15 juillet 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1894 du 14 septembre 2010:

- Qu'elle est inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.538;

- Qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Que les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée «Rolando S.à r.l.» en vertu des statuts publiés comme prèdit.

Ensuite les associés reprèsentant l'intègralitè du capital social de la Sociètè se réunissant en assemblèe gènèrale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent tous valablement convoquès, ont requis le notaire instrumentant d'acter leur rèsolution prise à l'unanimitè suivante:

Résolution unique

Les associés dècident de transfèrer le siège social de la Sociètè de L-5627 Mondorf-les-Bains, 73, rue Lou Hemmer vers L-3730 Rumelange, 34, Grand-rue, et de modifier en consèquence l'article 5 alinèa 1 affèrent des statuts comme suit:

« **Art. 5. (alinèa 1).** Le siège social est ètabli dans la commune de Rumelange. Il pourra ètre dèplacè dans la mème commune par simple dècision de la gèrance de la sociètè.»

Plus rien n'ètant à l'ordre du jour, la sèance est clôturèe.

Dont acte, fait et passè à Hesperange en l'ètude du notaire instrumentant, date qu'en tète des prèsentès.

Et après lecture faite et interprètation donnèe aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prènoms usuels, ètats et demeures, ils ont tous signè avec le notaire le prèsent acte.

Signè: Rolando, M. Decker.

Enregistrè à Luxembourg Actes Civils, le 23 dècembre 2013. Relation: LAC/2013/59172. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signè): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, dèlivrèe aux fins de dèpôt au registre de commerce et des sociètès.

Hesperange, le 8 janvier 2014.

Réfèrènce de publication: 2014004766/48.

(140004619) Dèposè au registre de commerce et des sociètès de Luxembourg, le 9 janvier 2014.

Equinox Two S.C.A., Sociètè en Commandite par Actions.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 129.986.

Extrait du procès-verbal de l'assemblèe gènèrale ordinaire tenue le 26 juin 2013

Rectificatif du dèpôt du 17 septembre 2013 (L130159492)

Les mandats des membres du Conseil de surveillance et du réviseur d'entreprises viennent à èchéance.

L'assemblèe dècide d'èlire les membres du Conseil de Surveillance pour la pèriode expirant à l'Assemblèe Gènèrale Ordinaire statuant sur l'exercice 2015 qui se tiendra en 2016:

Conseil de Surveillance:

Gino Luciani, demeurant 5 via Marco de Marchi, I-21121 Milano (Italie), prèsidant du conseil de surveillance

Bruno Sollazzo, demeurant 5 via Marco de Marchi, I-21121 Milano (Italie), conseiller;

Roberto Timo, demeurant 23, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, conseiller;

Maurizio Motto demeurant 16 Via Marconi, I-20020 Cesate (Italie), conseiller;

Giovanni Naccarato demeurant 16 Via Giulia, I-00186 Roma (Italie), conseiller.

L'assemblèe dècide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises pour la pèriode expirant à l'Assemblèe Gènèrale Ordinaire statuant sur l'exercice 2015 qui se tiendra en 2016.

Réviseur d'entreprises:

Ernst & Young S.A., 7 Rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociètès et Associations.

Pour Equinox Two S.C.A.

Sociètè en commandite par actions

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Sociètè Anonyme

Signatures

Agent Administratif

Réfèrènce de publication: 2014005992/29.

(140005866) Dèposè au registre de commerce et des sociètès de Luxembourg, le 13 janvier 2014.